



Assemblée générale

Dix-neuvième session extraordinaire

6^e séance plénière

Mercredi 25 juin 1997, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

En l'absence du Président, M. Minoves-Triquell (Andorre), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Examen et évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va tout d'abord entendre une déclaration de S. E. M. Árpád Göncz, Président de la République de Hongrie.

M. Árpád Göncz, Président de la République de Hongrie, est escorté à la tribune.

Président Göncz (*interprétation de l'anglais*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole à l'Assemblée générale à un moment si important de l'histoire des Nations Unies sur les questions d'environnement et de développement pour le bien de l'humanité, qui sont au premier rang de l'actualité. Je suis réellement heureux de retrouver ici de nombreux visages familiers rencontrés il y a cinq ans à Rio, où l'ONU a tenu la première grande conférence d'une série qui devait couvrir les questions mondiales majeures.

À l'époque de la Conférence de Rio nous venions de nous libérer des chaînes de la guerre froide. Joyeux et

optimistes, nous avons essayé de forger un nouveau partenariat mondial pour une ère nouvelle de l'histoire de l'humanité. Ce partenariat n'était pas censé être marqué par des luttes stratégiques pour le pouvoir, mais il était, au contraire, envisagé comme un moyen de réaliser ce qui est réalisable, basé sur l'évaluation minutieuse de ce qu'il est possible et souhaitable de faire afin de préserver notre planète pour les générations à venir. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) devait nous fournir les principes clefs qui guideraient la gestion de notre héritage considérable, tout en stimulant une croissance économique environnementalement durable pour le bénéfice de tous.

Cinq ans après la CNUED, non seulement nous avons quelque peu vieilli mais nous sommes également devenus plus sages. Les temps ont changé de façon spectaculaire pendant ces cinq ans. Par conséquent, nous adapter aux nouveaux défis nécessite une nouvelle vision allant au-delà de la résolution, de la persévérance et de l'optimisme partagés. Cette adaptation doit se fonder sur une pensée novatrice, fermement ancrée, cependant, dans une solide connaissance de ce qui est possible et réalisable.

La série de conférences mondiales tenues à la suite du Sommet de Rio, telles que les conférences sur la population, les droits de l'homme, les établissements humains, le développement social et les femmes, ont montré les voies d'action fondamentales à suivre. En même temps, elles ont stimulé sensiblement la volonté de repenser toute la mission

des Nations Unies au XXI^e siècle. Nous considérons cette session extraordinaire comme un élément important des efforts d'évaluation minutieux déployés pour imprimer un nouvel élan à la mise en oeuvre d'Action 21, tout en s'assurant qu'ils s'inscrivent dans le processus de réforme générale des Nations Unies.

Les leçons et les tâches qui découlent des grandes conférences et d'autres domaines d'activité des Nations Unies ont une double nature. D'une part, chacune d'elles a ses mérites incontestables et semble se prêter à une action collective universelle. D'autre part, prises dans leur ensemble, elles exigent que nous fixions nos priorités mais aussi que nous en mesurons l'efficacité et peut-être aussi que nous utilisions de façon plus complète le principe de la complémentarité. Les conférences mondiales des Nations Unies, telles que la CNUED, ne peuvent être suivies d'effet si l'on ne procède pas à des réformes, et, inversement, aucun effort de réforme ne peut aboutir s'il ignore les principes fondamentaux des cours d'action décidés à Rio, Vienne, Le Caire, Istanbul, Copenhague et Beijing. Combler le fossé qui existe entre la capacité des institutions et les ressources allouées, grâce à notre volonté politique commune, est la véritable mise à l'épreuve du partenariat réalisé à Rio et que nous cherchons à maintenir à cette session extraordinaire.

La mondialisation, l'intégration et l'interdépendance peuvent et doivent être des forces motrices importantes axées sur un développement sain et durable de l'environnement. Malheureusement, dans notre monde contemporain nous ne voyons que trop souvent des exemples de désintégration et d'absence de la primauté du droit, assortis de violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ceux-ci bafouent la dignité humaine, mais ils ont de plus l'effet négatif d'entraver le développement humain durable et, très souvent, d'entraîner également une dégradation fatale de l'environnement. Une gestion saine de l'environnement et une croissance durable sont des défis constants. Ils exigent que la primauté du droit l'emporte et que les gouvernements s'engagent durablement à oeuvrer pour le bien de leur propre peuple, conformément au principe de la bonne gestion des affaires publiques.

Dans l'esprit de la Conférence de Rio, nous avons obtenu des résultats significatifs en restructurant notre économie et en jetant les bases de la protection intégrée de l'environnement. Nos nouvelles lois sur l'environnement ainsi que notre nouveau programme national de protection de l'environnement reflètent dûment les recommandations du programme Action 21 ainsi que les principes du développement durable.

Les principaux objectifs du programme Action 21 restent prioritaires dans notre propre ordre du jour. C'est dans ce contexte que l'on nous demande aujourd'hui d'évaluer de façon réaliste nos propres réalisations et de formuler des plans concrets, orientés vers les résultats et l'action pour l'exécution de ses domaines clefs, en focalisant particulièrement notre attention sur ceux dont l'importance est décisive compte tenu de leurs aspects sociaux, économiques et environnementaux. Je souhaite parler ici des questions sectorielles traitant de l'énergie, du transport, de l'utilisation des sols et de l'agriculture, de la gestion des ressources en eau, des forêts, du tourisme et de l'évacuation sans risque des déchets toxiques et radioactifs.

Nous sommes conscients que nous devons faire porter nos efforts sur la mise en oeuvre des programmes internationaux dans les années à venir. À cet égard, la mise en oeuvre d'Action 21 exige également un sens marqué du partenariat au sein des sociétés individuelles. La Conférence de Rio a marqué le début d'une nouvelle ère, au cours de laquelle les citoyens, les organisations civiques et les groupes environnementaux concernés font de plus en plus entendre leur voix et, parallèlement, exécutent des projets fondamentaux grâce à leurs propres activités, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs fixés à Rio. L'aspect stimulant pour cette mobilisation sociale qu'a générée ce processus ne peut être sous-estimé, et nous exprimons tous notre gratitude pour les efforts que chacun a déployés et pour l'enthousiasme et le dévouement dont chacun a fait preuve.

La Commission du développement durable s'est révélée un forum idéal pour le dialogue et l'action internationale concertée dans la promotion du programme Action 21, et elle a facilité l'interaction entre différents acteurs, tels que les institutions des Nations Unies, les gouvernements et les organisations non gouvernementales. La Hongrie est fière de faire partie de cette Commission, et nous attendons avec impatience de contribuer au partenariat entamé à Rio et d'en faire le moyen pertinent pour relever les défis du prochain millénaire.

Il y a cinq ans qu'à Rio j'ai pris l'engagement de promouvoir les principes, les programmes et les conventions pertinents de nature à contribuer à la solution des problèmes mondiaux que pose l'environnement. Aujourd'hui, je me rends déjà compte que nous avons encore un long chemin à parcourir, et qu'il reste beaucoup à faire avant que nous puissions atteindre nos objectifs et honorer nos engagements.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République de Hongrie de sa déclaration.

M. Árpád Göncz, Président de la République de Hongrie, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Justin Malewezi, Vice-Président de la République de Malawi.

M. Justin Malewezi, Vice-Président de la République de Malawi, est escorté à la tribune.

M. Malewezi (Malawi) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter sincèrement l'Ambassadeur Razali de son élection aux hautes fonctions de Président de cette très importante dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Il y a cinq ans, au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, nous nous sommes tous montrés attachés aux principes du développement durable. L'adoption d'Action 21 en tant que plan pour arriver à une croissance économique durable et au développement social tout en assurant la protection et la préservation de l'environnement impliquait au niveau mondial un courageux effort en vue d'oeuvrer collectivement dans l'intérêt des générations présentes et à venir. Au niveau politique le plus élevé, nous avons fait un pas de géant vers le développement durable, et nous sommes ici réunis aujourd'hui pour évaluer nos succès et nos échecs et pour tracer la marche à suivre à l'avenir. C'est donc le moment de renouveler notre engagement politique et de nous engager résolument dans la pleine mise en oeuvre de ce qui a été adopté au Sommet de la Terre.

Pour le Malawi, les succès et les contraintes enregistrés dans la mise en oeuvre d'Action 21 sont clairement indiqués dans le profil par pays que le Malawi a soumis au début de l'année. Il convient de noter, cependant, que l'entrée en fonctions de notre nouveau Gouvernement démocratiquement élu en 1994, après 30 ans de dictature, a fourni un nouvel élan et a contribué à canaliser les efforts entrepris pour traiter des grands problèmes que nous pose l'environnement. En effet, nous avons maintenant mis en place les politiques et les cadres juridiques nécessaires pour aller de l'avant, au nombre desquels figure la formulation d'une politique environnementale nationale visant à régulariser et à coordonner toutes les questions environnementales.

Nous avons également formulé un plan d'action sur l'environnement qui indique les moyens d'intégrer le développement économique et la gestion viable de l'environnement. Un élément clef de ces initiatives est la participation active de nos collectivités elles-mêmes. Toutes les autres parties prenantes, les agences gouvernementales, les organisations non gouvernementales, l'université, les organisations para-étatiques, les milieux d'affaires et les organisations au niveau des communautés, ont également participé au processus de formulation de ces politiques et stratégies d'action essentielles. On a également pris des mesures en vue d'examiner et réviser tous les éléments de la législation sectorielle afin de les rendre compatibles avec les obligations internationales auxquelles souscrit le Malawi.

L'attachement du Malawi à la protection et à la préservation de l'environnement est consacré dans sa Constitution, dont le chapitre relatif aux principes fondamentaux renferme certains principes environnementaux importants, dont celui du développement durable. Dans notre conception d'ensemble d'allègement et de réduction de la pauvreté, les préoccupations que suscite l'environnement constituent la pierre angulaire de notre développement social et économique et de l'avenir de notre nation. Nous pensons que nos aspirations sont en harmonie avec Action 21.

Cependant, nous savons que, peu importe ce que nous avons fait et avons l'intention de faire, le fait est que nous ne pouvons rien réaliser sans faire partie de la communauté internationale. En tant que pays en développement et en tant que l'un des pays les moins avancés, notre capacité d'honorer différents aspects d'Action 21 est gravement limitée. La pauvreté au Malawi est l'une des causes profondes de la dégradation de l'environnement, en particulier la déforestation. Son élimination est donc essentielle à la conservation, la protection et l'utilisation viable des ressources naturelles. Nos ressources sont très limitées et des choix très difficiles se posent à nous. Comme de nombreux autres pays nous sommes déçus de voir que le niveau actuel de coopération internationale pour la mise en oeuvre d'Action 21 constitue un grave problème.

Nous notons qu'il y a eu des progrès, en général, dans les flux de capitaux étrangers, l'allègement de la dette et la mobilisation des ressources intérieures. Nous sommes donc très préoccupés par la baisse du pourcentage du produit national brut alloué à l'aide publique au développement. Il est donc impératif d'honorer d'urgence l'engagement pris de longue date de consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement. Nous saluons les pays

qui ont atteint cet objectif et nous prions instamment les autres de s'efforcer de l'atteindre. Nous sommes très encouragés par les déclarations faites par certains pays ces deux derniers jours et nous nous félicitons de l'attitude positive qui semble prévaloir. Ensemble, explorons les moyens de résoudre les questions en suspens, en particulier celles qui concernent la dette, les politiques ayant trait à la mobilisation des ressources intérieures et à l'accès amélioré au financement extérieur. La nécessité de ressources nouvelles et supplémentaires exige que nous cherchions d'urgence des solutions visant à renforcer la coopération internationale.

Nous demeurons préoccupés par les progrès insuffisants réalisés dans les domaines du transfert de technologie, de l'assistance technique et du renforcement des capacités. L'écart technologique qui existe actuellement entre les pays développés et les pays en développement — en particulier les pays les moins avancés — ne favorise pas la réalisation des engagements pris à Rio et nos propres objectifs nationaux. Nous devons tous favoriser un environnement économique propice qui permettrait aux pays en développement d'accéder aux marchés internationaux.

Pour qu'ils soient honorés avec succès, les engagements pris à Rio exigent une coordination plus grande des activités menées aux niveaux national, régional et international. Ma délégation réaffirme que tous les accords conclus sur les arrangements institutionnels en vue d'assurer le suivi du Sommet de Rio demeurent valides. Nous souhaitons en particulier souligner le rôle décisif que joue la Commission du développement durable à cet égard. Nous accordons une grande importance aux propositions qui ont été faites pour renforcer les cadres institutionnels responsables de la coordination des questions liées à l'environnement, et nous espérons qu'un débat sérieux se tiendra sur les questions en suspens.

Cinq années après Rio, l'état de l'environnement mondial continue de se détériorer. Les modes de consommation que la Conférence espérait corriger n'ont pas été radicalement modifiés. La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Déclaration qui énonce les principes qui mènent à l'instauration d'un nouveau partenariat mondial équitable, est là pour nous rappeler qu'il reste encore beaucoup à faire. Les conférences mondiales qui se sont tenues après Rio — de Vienne au Caire, de Copenhague à Beijing et de Rome à Istanbul — continuent de mettre en exergue, et à juste titre, les liens qui existent entre l'être humain, l'environnement et le développement et le fait que les objectifs social, économique et environnemental se renforcent mutuellement.

Reprenons aujourd'hui la démarche holistique de ces conférences, et réaffirmons les responsabilités communes et différenciées qui nous incombent de protéger et de sauvegarder l'environnement afin de réaliser un développement durable. Réaffirmons à nouveau que nous réaliserons le changement majeur requis pour assurer à notre planète Terre un avenir plus sûr et plus durable pour les générations actuelles et futures.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Président de la République du Malawi de sa déclaration.

M. Justin Malewezi, Vice-Président de la République du Malawi, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. A. R. le Prince héritier Sidi Mohammed, Prince héritier du Royaume du Maroc.

S. A. R. le Prince héritier Sidi Mohammed, Prince héritier du Royaume du Maroc, est escorté à la tribune.

Le Prince héritier Sidi Mohammed (*interprétation de l'arabe*) : J'ai eu l'honneur, il y a cinq ans, de prendre la parole au nom de mon père, S. M. le Roi Hassan II, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio en juin 1992, et qui a constitué un tournant décisif sur la voie d'une meilleure prise de conscience des dangers qui menacent notre planète Terre. Le même honneur m'échoit aujourd'hui encore d'intervenir devant l'Assemblée au nom de mon père, que le sujet de nos débats intéresse au plus haut point.

La Conférence de Rio a montré les limites du modèle de croissance économique basé sur la production et la consommation effrénées et qui épuise imprudemment le patrimoine de l'humanité en ressources naturelles. De même, n'a-t-elle pas manqué dans ses conclusions d'élargir la question des droits de l'homme à celle, non moins cruciale, de ses devoirs à l'égard des autres espèces de la nature. Elle a aussi consacré le principe de l'égalité entre tous les hommes à jouir d'un environnement de qualité et admis la notion de responsabilités différenciée, compte tenu, d'une part, du rôle des pays industrialisés dans la dégradation des écosystèmes et, d'autre part, des moyens limités qui sont à la disposition des pays en développement pour participer à la lutte contre cette dégradation.

Le programme Action 21, adopté par consensus à Rio pour concilier développement et environnement constitue,

certain, un programme d'action cohérent et souligne en même temps notre engagement politique d'instaurer une solidarité internationale agissante. Mais celle-ci n'aura de sens que dans la mesure où elle fera notamment droit aux attentes des pays du Sud en matière de transfert de capitaux et de technologie, sans lesquels il leur sera difficile, voire impossible, de prendre part à l'effort de sauvegarde de l'environnement. Nous pensons, à ce propos, qu'il est devenu plus urgent que jamais de doter les institutions et mécanismes multilatéraux des moyens de financement à même d'assurer un transfert technologique et une aide substantielle aux pays qui en ont besoin.

Le Maroc, qui a très tôt pris conscience des retombées négatives sur l'environnement du mode de production industrielle, n'a pas manqué, au lendemain de la conférence de Stockholm, d'inscrire dans ses codes d'encouragement des investissements des avantages spécifiques en faveur des industries non polluantes. Il a de même élaboré des plans d'action et pris les mesures nécessaires aux niveaux institutionnel, financier, normatif et réglementaire qui permettent de répondre adéquatement aux nouveaux défis et enjeux que pose le développement durable.

Aujourd'hui, la dimension environnementale est prise en compte au niveau gouvernemental grâce à un département ministériel créé à cet effet. Elle fait également l'objet de concertation et de coordination au sein d'un Conseil national de l'environnement régionalisé et doté d'une Commission nationale de développement durable.

Notre plan d'action nationale pour la sauvegarde de l'environnement s'inscrit, de son côté, dans une stratégie à moyen et long terme basée sur une approche participative. Sur le plan international, le Maroc, partie prenante à toutes les conventions internationales, n'a jamais ménagé ses efforts pour favoriser la coopération multilatérale, convaincu du caractère transnational du phénomène environnemental. Président du Bureau exécutif des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et de la Commission méditerranéenne de développement durable, il a contribué à toutes les activités visant à faire de cette région un modèle de partenariat et de solidarité entre tous les pays riverains de la Méditerranée.

Sur un plan plus général, le rôle joué par le Maroc pour faire aboutir les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay a permis la conclusion sur son sol de l'accord créant l'Organisation mondiale du commerce. Son attachement à la libéralisation des échanges procède de son espoir de voir la mondialisation participer à l'instauration d'un développement durable au profit de tous les peuples,

en prenant notamment en compte les besoins légitimes des pays en développement.

La protection de l'environnement et la sauvegarde des ressources naturelles au profit de tous constituent désormais deux conditions dont dépend la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Est-il besoin, à ce titre, de souligner que la pénurie, qui atteint déjà plusieurs ressources vitales, est à l'évidence porteuse de tensions et annonciatrices de conflits pour différentes régions? C'est pourquoi, la session extraordinaire, dans une vision globale et prospective de la sécurité mondiale, se doit de se préoccuper dès aujourd'hui de ces dangers prévisibles et poser, comme il convient, les fondements appropriés pour assurer la prévention des conflits du siècle prochain.

Le Maroc qui a eu le privilège d'abriter en mars dernier le premier forum mondial de l'eau, propose que la communauté internationale attache la plus haute priorité à cette question, qui doit faire l'objet d'un consensus mondial, visant l'élaboration de mesures concrètes destinées à promouvoir une gestion rationnelle et intégrée de cette ressource vitale. Étant donné le caractère mondial des effets de la sécheresse et de la désertification, nous formulons aussi le vœu de voir la Convention internationale de lutte contre ce fléau dotée des moyens financiers, institutionnels et humains nécessaires à sa mise en oeuvre.

Le Maroc propose à la présente session spéciale de l'Assemblée générale de relancer la réflexion sur les propositions relatives à la mise en place de mécanismes d'observation, de détection et de traitement des problèmes liés à l'environnement international ainsi qu'à l'instauration de systèmes d'échange d'informations dans le cadre de la coopération internationale. Nous profitons également de cette occasion pour réitérer la proposition de notre auguste père, S. M. le Roi Hassan II, tendant à la création d'une force internationale verte qui serait habilitée à agir en cas de crises écologiques.

Si la dégradation continue de l'environnement appelle aujourd'hui de notre part des mesures d'urgence pour éviter à l'humanité le risque d'autodestruction, tous les moyens matériels que nous pourrions consacrer à cet effet et toutes les dispositions juridiques que nous entérinerons ne sauraient cependant atteindre l'objectif recherché sans le soutien d'un comportement collectif empreint de sagesse. D'où le rôle décisif que doit jouer l'éducation pour aider à éveiller les consciences et à susciter le respect des éléments vitaux de notre écosystème, sans lesquels le genre humain disparaîtrait.

Cette éducation, outre la dissémination du savoir et du savoir-faire, devrait aussi faire large part à la dimension religieuse et éthique dont l'impact est déterminant puisqu'elle favorise la discipline et privilégie le bien général. À ce titre, nous savons, nous, musulmans, que le Seigneur a créé l'univers en parfait équilibre et l'a doté de tout ce qui peut répondre aux besoins de l'homme. Dieu a dit à ce propos :

«Et quant à la terre, Nous l'avons étalée et y avons jeté des montagnes, et fait pousser dedans toute chose équilibrée. Et Nous y avons assigné des vivres, à vous, et à ceux aussi dont vous n'êtes pas nourrisseurs. Et il n'est chose dont Nous n'ayons des trésors, tandis que nous n'en faisons descendre que dans une mesure connue.» (*Le Coran, Sourate 15 : versets 19 à 21*)

Nous savons aussi que l'homme, en tant que vicaire de Dieu sur terre, est responsable de l'essor de celle-ci et de son développement. Il ne peut jouir de ses richesses que dans les limites des prescriptions divines qui interdisent l'excès et le gaspillage.

Cette dimension spirituelle et éthique, qui doit prévaloir dans les rapports de l'homme avec son univers, est aussi consacrée par d'autres religions, et il est fort dommageable qu'elle soit absente de notre modèle de développement. Nous devons impérativement la réhabiliter pour ménager à ce développement toutes les chances de devenir durable.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie S. A. R. le Prince héritier du Royaume du Maroc de sa déclaration.

S. A. R. le Prince héritier Sidi Mohammed, Prince héritier du Royaume du Maroc, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Albert Shabangu, MP, Ministre de la planification et du développement économiques du Swaziland.

M. Albert Shabangu, MP, Ministre de la planification et du développement économiques du Swaziland, est escorté à la tribune.

M. Shabangu (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi, au nom de ma délégation, de transmettre à tous nos amis et Membres de l'Organisation des Nations Unies, les sentiments chaleureux et les meilleurs

vœux de succès de S. M. le Roi Mswati III, de S. M. l'Indlovukazi Reine Mère ainsi que du Gouvernement et de toute la nation swazie.

Le Sommet de Rio de 1992 a suscité de nombreux espoirs et de grandes attentes parmi les citoyens du monde auxquels nos leaders avaient donné l'assurance que les graves problèmes que posent le développement et l'environnement seraient réglés grâce à un esprit de partenariat mondial qui permettrait de sauver un monde au bord de la crise et de la catastrophe. Ce partenariat mondial reposait sur des engagements pris au titre de la Déclaration de Rio, et en particulier sur des principes tels que celui de «la responsabilité commune mais différenciée».

Cinq ans plus tard, force est de constater que les résultats du Sommet de Rio sont loin d'être glorieux. Les problèmes que pose l'environnement sont pires que jamais, et l'esprit solidaire de Rio a été abandonné. La volonté politique qui avait galvanisé les énergies lors du Sommet s'est envolée en fumée. Tout cela a engendré le non-respect des engagements qui ont été pris à l'égard des objectifs financiers. Ma délégation estime que cette session extraordinaire nous offre l'occasion de renouveler notre volonté de respecter l'engagement pris à Rio.

Comme bien d'autres pays en développement, le Swaziland est un pays riche en ressources, qui jouit d'un climat clément et dont la culture, de par sa tradition, favorise l'harmonie entre la société et l'environnement. Cependant, la croissance rapide de la population, l'industrialisation, l'urbanisation, les besoins agricoles toujours plus grands et le déclin économique ont exercé d'énormes pressions sur la réserve de ressources naturelles, à tel point que les signes de dégradation de l'environnement sont aujourd'hui visibles partout et menacent dangereusement le développement durable.

En dépit de nombreux motifs de découragement et de problèmes d'environnement de plus en plus graves, le Royaume du Swaziland a cependant réussi à progresser dans la mise en oeuvre des recommandations d'Action 21 et des autres accords du Sommet. La réalisation la plus remarquable a été la création de l'Autorité de l'environnement du Swaziland. La mise en place de cette autorité offre une instance pour l'élaboration et la coordination des politiques d'environnement, de normes et de mécanismes permettant d'appliquer efficacement la législation sur l'environnement. Des projets et programmes de développement font actuellement l'objet d'une expertise environnementale pour évaluer tout impact négatif éventuel que leur mise en oeuvre pourrait avoir sur l'environnement. Des mesures tendant à

réduire la pollution de l'eau, l'abandon de détritiques et la dégradation des sols sont formulés par cette autorité et commencent à porter leurs fruits.

Le Swaziland vient par ailleurs de finaliser son Plan d'action en matière d'environnement, lequel a été élaboré grâce à la participation de tous les secteurs de la société swazie. Ce processus consultatif a été assorti d'une campagne de sensibilisation qui a suscité un grand intérêt et a révélé une véritable volonté de la part des communautés touchées de prendre des mesures immédiates et concertées pour remédier aux problèmes. Ce n'est bien sûr là qu'un début, mais cette réalisation est une étape déterminante sur la voie d'une mise en oeuvre couronnée de succès d'Action 21.

La délégation du Royaume du Swaziland réaffirme son attachement à la mise en oeuvre des conventions et autres accords issus de la Conférence de Rio, que notre pays a déjà ratifiés — la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Des progrès ont déjà été réalisés dans la mise en oeuvre de ces conventions. La Convention sur la lutte contre la désertification a notamment donné au Swaziland une occasion unique de prendre des mesures pratiques et immédiates au niveau local. Ainsi, les communautés vivant dans des régions particulièrement touchées par la sécheresse et sujettes à la dégradation de l'environnement ont pu participer à un processus destiné à améliorer leur niveau de vie.

La famille des organisations non gouvernementales a fait partie intégrante de ce processus, en lançant notamment des campagnes de sensibilisation au niveau local. Toutes les activités entreprises au titre de ces conventions s'inscrivent dans le cadre général du Plan d'action national pour l'environnement.

Même si les stratégies et les plans d'action que je viens de mentionner peuvent être considérés comme une réalisation importante en soi, ils ne sont qu'un aspect de la tâche qu'il nous reste à accomplir. Les ressources financières et humaines ainsi que les outils technologiques doivent encore être mobilisés pour permettre la mise en oeuvre de ces activités. La mobilisation d'un tel appui devient un rêve de plus en plus difficile à réaliser compte tenu du déclin de l'économie et de la pauvreté croissante.

Pour relever ces défis, le Gouvernement du Royaume du Swaziland a lancé une Stratégie de développement national qui prévoit un développement durable à long terme pour les 25 à 30 prochaines années. À court terme, le Gouvernement a adopté un programme de réformes économiques et sociales assorti d'objectifs mesurables destinés à relancer le développement économique et social. Toutes ces stratégies visent à réduire le niveau menaçant de la pauvreté, qui constitue l'un des principaux défis pour l'environnement et pour les rêves de Rio.

Malgré les mesures nationales qui ont été prises pour s'attaquer aux problèmes causés par le déclin de l'économie, il est impératif et urgent de renforcer par tous les moyens possibles les mécanismes financiers mondiaux qui sont destinés à assurer l'octroi de ressources financières en quantités suffisantes et dans les conditions prévues.

Enfin, on ne saurait trop souligner le cercle vicieux de la pauvreté et de la surconsommation des ressources naturelles. Il ne nous reste qu'à espérer que dans les cinq prochaines années, après cette session d'examen, nous verrons une volonté renouvelée et réelle d'accroître l'aide publique au développement et d'assurer le transfert de technologies écologiquement rationnelles du Nord vers le Sud pour aider les pays en développement à s'attaquer au problème de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de la planification et du développement économiques du Swaziland de sa déclaration.

M. Albert Shabangu, MP, Ministre de la planification et du développement économiques du Swaziland, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. David Sitai, Ministre des affaires étrangères des Îles Salomon.

M. David Sitai, Ministre des affaires étrangères des Îles Salomon, est escorté à la tribune.

M. Sitai (Îles Salomon) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un grand privilège pour moi d'avoir l'occasion de prendre la parole cet après-midi. Je transmets à l'Assemblée les salutations du Gouvernement et du peuple des Îles Salomon.

Vivant sur des îles montagneuses couvertes de forêts au milieu d'environnements marins fragiles, nous donnons,

à l'instar de tous les peuples des petits États insulaires en développement, une alerte avancée du réchauffement mondial. L'économie des habitants des Îles Salomon reposant essentiellement sur les ressources financières, les produits de l'agriculture, de la pêche et de la forêt tropicale, les changements climatiques, la pollution des océans et la perte de la diversité biologique constituent des menaces graves. Pour nous, le programme Action 21 est une question de vie ou de mort. Nous nous félicitons de la tenue de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale qui a pour but d'examiner et d'évaluer sa mise en oeuvre. Nous apprécions les engagements pris et les assurances données par les dirigeants des grands pays industrialisés qui ont pris la parole au cours de ces réunions plénières, mais des actions concrètes doivent suivre rapidement. Nous, habitants de petits États insulaires en développement, disposons de ressources limitées. Le Gouvernement des Îles Salomon est déterminé à ne ménager aucun effort pour respecter les engagements qu'il a pris il y a cinq ans au Sommet de la Terre, mais les pays industrialisés ont également des obligations à respecter.

Sur la page de couverture de mon discours imprimé, l'Assemblée peut voir la photo d'une maison avec, à la droite, un panneau solaire installé en haut d'un poteau. Cette maison se trouve dans le village de Sukiki, situé sur Guadalcanal, une des six principales îles de mon pays. Le cas de Sukiki est exceptionnel dans la mesure où c'est le premier village des Îles Salomon à être éclairé grâce à un système d'énergie solaire. Chaque maison dispose maintenant d'un éclairage électrique. Le projet était appuyé par une organisation non gouvernementale, le Solar Electric Light Fund, et la province de Guadalcanal. Un projet semblable actuellement en cours de réalisation dans un village proche, à Makaruka, reçoit l'appui du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et est financé par le Gouvernement italien. L'énergie solaire, qui est abondante dans les Îles Salomon, changera la vie des villageois. Ils pourront s'éclairer pendant la nuit grâce à l'électricité et avoir ainsi davantage de temps à consacrer à la vie familiale et au travail, aux études et aux jeux. Nous sommes un peuple de villageois. Grâce à l'électricité, l'idée de concevoir et de construire des villages pilotes économiquement viables devient réalisable. De l'avis de mon Gouvernement, l'électrification des zones rurales à partir de sources d'énergie renouvelables, lorsque c'est possible, est indispensable pour nos programmes concernant la santé publique, l'éducation, la promotion de la condition de la femme, les communications, l'amélioration de l'habitat, la protection de l'environnement et un développement économique et social durable. Si nous n'aidons pas nos populations à résoudre les

problèmes de la vie dans leurs villages, leurs enfants ou eux-mêmes risquent de venir un jour surpeupler les villes à la recherche, souvent vaine, de travail ou de meilleures conditions de vie. La photographie de cette maison et son système d'énergie solaire témoignent des possibilités qu'offre le développement durable de satisfaire les besoins des populations rurales. En même temps, les habitants de régions qui s'urbanisent toujours davantage ont également des besoins auxquels mon gouvernement s'attache à répondre, en coopération avec le secteur privé.

L'attachement des Îles Salomon aux principes de la Déclaration de Rio et aux objectifs d'Action 21 ressort de la signature et de la ratification par mon Gouvernement des conventions et accords internationaux pertinents, notamment la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous avons l'intention de participer activement à la Conférence des Parties à cette Convention, qui se tiendra en décembre prochain. Le Gouvernement des Îles Salomon souscrit au Protocole à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de l'Alliance des petits États insulaires, ainsi qu'au Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement de la Barbade. Nous avons signé la Convention de Waigani qui interdit l'importation et les mouvements transfrontières des déchets dangereux et radioactifs dans notre région. De plus, nous nous attachons à mettre en oeuvre les programmes d'action adoptés lors des récentes conférences mondiales des Nations Unies, qui revêtent une grande importance pour réaliser et maintenir le développement durable.

Les Îles Salomon continuent de mettre en oeuvre leur Stratégie de gestion environnementale nationale et participent au Programme d'environnement régional du Pacifique Sud de cinq ans. Nous examinons actuellement nos politiques de protection des terres humides.

Une industrie des forêts durable est cruciale pour l'économie des Îles Salomon. La législation adoptée pour veiller à l'exploitation durable du bois et des forêts a été revue et un code national a été adopté à cet égard. Les modèles pour la restauration des régions boisées pour l'abattage sont en train d'être mis au point par le Programme de reboisement des terres des Îles Salomon.

Avec l'aide du programme de conservation de la biodiversité du Pacifique Sud, nous créons des zones de conservation basées sur les collectivités. Des recherches et études pour documenter nos riches ressources biologiques sont également réalisées afin que celles-ci puissent être protégées.

La législation sur les pêches a été renforcée pour aboutir à une gestion durable et efficace; des textes de loi traitant de l'environnement et de la protection de la vie sauvage ont récemment été achevés.

Le programme d'assistance concernant les changements climatiques des îles du Pacifique permettra aux Îles Salomon de faire un inventaire des gaz à effet de serre et d'examiner les moyens de faire face aux changements climatiques et à l'élévation du niveau de la mer. Nous participons également au programme de suivi concernant les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer dans le Pacifique Sud. L'Initiative internationale pour les récifs de corail et la célébration en 1997 de l'Année des récifs de corail de notre région, ainsi que le programme pour la conservation des tortues de mer, intéressent également les Îles Salomon.

Dans le cadre du travail qui les attend, les Îles Salomon appuient les propositions du Groupe des 77 et de la Chine et celles de l'Alliance des petits États insulaires sur le projet de résultat de la session extraordinaire. Nous sommes favorables au projet de décision pour l'examen, en 1999, du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et appelons à des mécanismes de financement clairs pour sa mise en oeuvre.

Les Îles Salomon ont un besoin pressant de ressources financières accrues, d'une assistance pour l'éducation et le développement des capacités, et d'un transfert de technologie appropriée. Les financements par le Fonds pour l'environnement mondial, y compris des petits dons, doivent être plus accessibles. Sans ressources financières additionnelles, la coordination et la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres initiatives mondiales aux niveaux national et local constituent une tâche très difficile. L'assistance internationale et le dialogue demeurent indispensables. La baisse de l'appui des donateurs et les difficultés économiques sapent les efforts que nous faisons en faveur de l'environnement.

Je vais terminer en disant que, bien avant que la session extraordinaire ne commence, les sceptiques disaient que nos efforts seraient coûteux et vains. Ils auront raison si les pays industrialisés ne respectent pas les engagements qu'ils ont pris, il y a cinq ans, au Sommet de la Terre. Nous avons maintenant besoin d'établir des objectifs réalistes assortis de délais raisonnables. Les promesses non tenues et les initiatives avortées suscitent la frustration et le cynisme.

Les Îles Salomon, en coopération avec d'autres, oeuvrent au développement durable. Agir autrement menacerait

la viabilité de notre société insulaire. Nous préconisons une éthique environnementale fondée sur les réponses données à la question suivante : Que doivent les générations d'aujourd'hui à celles de demain? Et si vous le permettez, Monsieur le Président, je vais répéter ma question : Que doivent les générations d'aujourd'hui à celles de demain? À notre avis, tout.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères des Îles Salomon de sa déclaration.

M. David Sitai, Ministre des affaires étrangères des Îles Salomon, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pham Gia Khiem, Ministre de la science, de la technologie et de l'environnement du Viet Nam.

M. Pham Gia Khiem, Ministre de la science, de la technologie et de l'environnement du Viet Nam, est escorté à la tribune.

M. Pham Gia Khiem (Viet Nam) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir que de pouvoir participer à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'environnement et le développement. Et, au nom de la délégation gouvernementale du Viet Nam, je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale, M. Razali, et le Président de la Commission du développement durable pour l'excellente organisation de cet événement important qui, je l'espère, donnera un nouvel élan à la mise en oeuvre du programme Action 21.

Depuis le Sommet de la Terre de 1992, toutes les nations, les régions, les organisations internationales et tous les peuples gardent vivant l'esprit de Rio. Le Viet Nam a considéré les documents de Rio comme le point de départ de chaque action nationale en matière de programmation et de planification environnementales.

Après Rio 1992, une attention plus spécifique a été accordée par le Gouvernement à la protection de l'environnement en termes d'administration, de législation et de solutions technologiques. En septembre 1992, le Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement a été créé, et, l'année suivante, la loi sur la protection de l'environnement a été promulguée. Le Viet Nam a ratifié et entrepris la mise en oeuvre de toutes les conventions, accords et protocoles sur l'environnement internationaux, tant avant qu'après le Sommet de la Terre.

Depuis 1992, de nombreux programmes et projets sur la protection de l'environnement ont été approuvés par le Gouvernement, et ce dernier leur a accordé la priorité en matière d'investissements. Je pense notamment au Programme sur l'élimination de la pauvreté, au Programme national pour l'approvisionnement en eau douce et l'assainissement de l'environnement, au Programme national de conservation de la biodiversité et au programme qui vient d'être lancé sur la fermeture des forêts naturelles. Un système national de surveillance de l'environnement a été mis en place, qui couvre les régions terrestres du pays, les zones côtières ainsi que les îles. Une évaluation de son impact sur l'environnement est maintenant exigée pour tout nouveau projet d'investissement.

Le Viet Nam, grâce à sa politique de porte ouverte et de rénovation de ces 10 dernières années, a émergé d'un état de crise économique pour se lancer sur la voie de l'industrialisation et de la modernisation. Le développement économique a été maintenu à un rythme élevé avec une croissance du produit intérieur brut de 8 à 9 % par an.

Dans le cadre de la stratégie de développement socio-économique d'ici à l'an 2020, des efforts seront consacrés à l'industrialisation et à la modernisation. Cela nécessitera une plus grande vigilance à l'égard de l'environnement. Pour assurer le développement durable, le Gouvernement a confirmé l'intérêt qu'il porte à la protection de l'environnement et sa volonté d'investir davantage dans ce domaine.

Dans l'esprit d'Action 21, le Gouvernement vietnamien continuera d'accorder une haute priorité aux programmes suivants, qui relèvent du plan de développement socioéconomique national : élimination de la pauvreté, population et viabilité, changement des modèles de consommation, protection et amélioration de la santé communautaire, reverdissement des collines et des terres dénudées, fermeture des forêts nationales, et transfert des technologies.

Cette session extraordinaire, ainsi que tout examen d'ensemble de la mise en oeuvre du programme Action 21, doivent conduire à l'adoption de mesures permettant de rapprocher les idéaux de Rio de la réalité. À cet égard, nous partageons l'avis selon lequel les organes des Nations Unies chargés du développement durable et de l'environnement doivent être renforcés en vue de mieux pouvoir s'acquitter de leur mandat et de leurs fonctions respectifs.

L'environnement est une préoccupation commune à toute la planète. Le Gouvernement vietnamien attend avec intérêt que de véritables efforts concertés soient déployés dans la gestion et la protection de l'environnement mondial

et que soient honorés les engagements en faveur du développement durable pris à Rio en 1992 par les nations du monde entier et dont l'ONU est l'organe de coordination.

Nous aimerions également que l'ONU fournisse aux États Membres des renseignements réguliers et des mises en garde à propos de la situation de l'environnement aux plans national, régional et mondial afin de leur permettre de planifier en temps voulu la prévention et le contrôle des catastrophes environnementales, qui, semble-t-il, surviennent plus fréquemment et avec davantage d'intensité depuis quelques années.

Au nom du Gouvernement vietnamien, je tiens à remercier les autres États Membres et les organisations internationales pour leur assistance à la cause du développement et de la protection de l'environnement au Viet Nam.

Au seuil du XXI^e siècle — un siècle de civilisation humaine et de développement durable — luttons main dans la main pour assurer un développement durable aujourd'hui tout en préparant une vie plus sûre et meilleure pour les peuples de demain.

Le Président par intérim : Je remercie le Ministre de la science, de la technologie et de l'environnement du Viet Nam.

M. Pham Gia Khiem, Ministre de la science, de la technologie et de l'environnement du Viet Nam, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Nandimitra Ekanayake, Ministre des forêts et de l'environnement de Sri Lanka.

M. Nandimitra Ekanayake, Ministre des forêts et de l'environnement de Sri Lanka, est escorté à la tribune.

M. Ekanayake (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un grand plaisir de prendre la parole à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'évaluation de la mise en oeuvre d'Action 21. Monsieur le Président, nous sommes heureux de vous voir assumer la présidence de cette importante session, et nous sommes certains qu'avec votre vaste expérience et vos immenses connaissances vous saurez mener à bien nos délibérations.

La dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale est une étape importante dans les efforts déployés

au plan international pour réaliser le développement durable. Action 21 et la Déclaration de Rio ont établi une nouvelle démarche à l'égard du développement, qui tient compte de l'utilisation durable des ressources naturelles. Nous avons adopté cette démarche et nous évaluons les progrès réalisés après cinq ans. En conséquence, soyons objectifs et procédons à une réflexion dans le contexte de cet examen. Nous pourrions ensuite indiquer la marche à suivre pour réaliser rapidement le développement durable.

Sri Lanka a accompli certains progrès dans la mise en oeuvre d'Action 21 et des Conventions relatives à l'environnement dans un contexte de difficultés découlant d'une guerre constante menée contre un groupe terroriste et de pressions inhérentes au fait qu'il faut faire face au double problème de la pauvreté et du chômage. Dans sa déclaration politique présentée au Parlement, S. E. la Présidente a déclaré que

«pour faire en sorte qu'une croissance économique rapide ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement, le Gouvernement adoptera une stratégie équilibrée à l'égard de la protection de l'environnement et du développement économique.»

Sri Lanka a hérité d'une culture qui met l'accent sur l'harmonie avec l'environnement. Notre loi sur l'environnement national remonte à 1982. Les mécanismes institutionnels et le cadre législatif pour la protection de l'environnement étaient en place, mais les efforts faits pour conserver l'environnement étaient ponctuels. Depuis 1992, le Ministère de l'environnement a adopté une démarche délibérée et intégrée en vue de la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles. Ces mesures comprennent la préparation d'un plan d'action concernant l'environnement national, la rédaction d'une nouvelle loi sur l'environnement, la publication de règlements et de normes environnementaux pour maîtriser la pollution, le développement des capacités, d'évaluer l'impact de projets sur l'environnement et l'application de la loi, l'éducation en matière d'environnement et l'intégration des préoccupations environnementales dans les plans de développement. Nous avons également commencé à mettre en oeuvre des programmes d'action pour respecter les engagements que nous avons pris au titre des Conventions relatives à l'environnement.

Pour obtenir des réponses politiques efficaces et mobiliser les partenaires potentiels — y compris le secteur privé, la communauté scientifique et les organisations non gouvernementales — dans la prise de décisions, le Ministère de l'environnement a établi des comités de coordination interagences pour mettre en oeuvre les Conventions et pour

fournir dans le domaine de l'environnement des plaidoyers spécifiques au secteur.

Le Gouvernement s'est attaché à sensibiliser les populations à l'environnement et à l'amélioration des capacités des organisations non gouvernementales et du secteur privé pour assumer les responsabilités relatives à la gestion de l'environnement. L'importance de l'éducation des jeunes pour ce qui est de la conservation de l'environnement est également reconnue. Les Ministres de l'environnement de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) ont approuvé un programme régional d'échange en matière d'éducation pour les jeunes à la suite d'une proposition faite par Sri Lanka.

Le Gouvernement sri-lankais a essayé d'aborder les aspects sociaux et économiques du développement durable, comme l'élimination de la pauvreté, l'éducation, la santé, et les établissements humains, grâce à des stratégies de développement pragmatiques et orientées vers le marché. Les réformes politiques, le développement des institutions, la participation active du secteur privé et des groupes communautaires, ainsi que le développement des infrastructures, ont reçu une priorité élevée. À la suite de ces mesures, l'économie de Sri Lanka a connu une croissance de 5,4 % au cours du quinquennat qui a pris fin en 1995. Ceci a eu pour effet d'élever le produit national brut par habitant à 637 dollars courants. Cependant, cette croissance a été insuffisante pour avoir l'impact souhaité sur le double problème de la pauvreté et du chômage. Le chômage est toujours d'environ 12,4 %, et un pourcentage élevé de la population vit dans la pauvreté.

Des poches de pauvreté qui persistent dans les zones urbaines et rurales ont causé une dégradation continue des ressources. La culture sur brûlis et la culture en terrasses pratiquées par les pauvres des zones rurales ont causé la dégradation des terres et la perte des habitats et de la diversité biologique. La couverture forestière de Sri Lanka a baissé de 80 % à 20 % au cours des 50 dernières années, avec des incidences sur la gestion de l'eau, la conservation de la diversité biologique et l'érosion des sols.

La pauvreté est une cause majeure de la déforestation. Pour en combattre les conséquences néfastes, un Plan forestier directeur et un plan pour l'utilisation des terres ont été préparés. La surexploitation des ressources marines, le minage des sables et l'extraction excessive du calcaire par les pauvres dans les zones côtières ont entraîné l'épuisement de ces ressources et ont exercé une pression indue sur ces écosystèmes. Il convient de fournir d'autres sources de

revenus aux pauvres afin qu'ils cessent la surexploitation de ces ressources.

Le Programme Samurdhi a été lancé en 1995 en tant qu'intervention de l'État pour aider les pauvres à entreprendre des activités génératrices de revenus. À cause de ressources limitées, ce programme ne couvre que 1,2 million de familles. Un niveau de croissance économique plus élevé est essentiel pour faire face à ces problèmes.

Pour ce qui est des établissements humains, la prolifération de taudis et de constructions urbaines non autorisées, en particulier par les citadins pauvres, a causé de graves problèmes d'évacuation des eaux usées, d'inondations et d'évacuation des déchets, entraînant ainsi de plus grands problèmes de santé. Ces problèmes sont accentués par l'exode rural des personnes à la recherche d'un emploi, en particulier dans les villes côtières, et par l'accroissement de l'écart entre les riches et les pauvres. Surmonter ces problèmes liés à la pauvreté et au chômage constitue l'un des plus grands défis que nous posent la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Bien que les modes de consommation ne constituent pas pour le moment une cause majeure de la pollution de l'environnement, les tendances récentes dans le commerce montrent qu'on a introduit des produits nuisant à l'environnement et à la santé humaine. Il ne semble pas y avoir de complémentarité entre la mondialisation promue par la libéralisation du commerce et les objectifs du développement environnemental et durable de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Les pays en développement ont tendance à devenir des dépotoirs pour des produits qui ne sont pas autorisés sur les marchés des pays développés. La croissance des exportations est fondamentale pour la croissance économique de pays comme Sri Lanka, et l'écoétiquetage et les autres mesures environnementales ne devraient pas être utilisés pour restreindre l'accès des pays en développement aux marchés. Il convient toujours de promouvoir un système commercial ouvert, non discriminatoire et équitable pour éliminer les barrières à la croissance durable.

Bien que certains plans et programmes aient été préparés pour la conservation et l'emploi durable des ressources naturelles au Sri Lanka, ces efforts ont été entravés par un manque de ressources et d'accès à une technologie d'un coût abordable et aux marchés d'exportation. Il est clair que les principes de Rio relatifs aux responsabilités communes mais différenciées et à une coopération internationale accrue en faveur du développement durable n'ont pas été adéquatement traduits en action

comme la promesse en avait été faite à Rio. Il faut donc renouveler notre attachement au partage des ressources et de la technologie en vue de parvenir au développement durable, notamment les pays développés.

La pauvreté absolue et la protection de l'environnement ne peuvent coexister. Notre ligne d'action future doit nécessairement mettre l'accent sur la croissance dans les pays en développement afin d'y faire cesser la dégradation de l'environnement liée à la pauvreté.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des forêts et de l'environnement de Sri Lanka de sa déclaration.

M. Nandimitra Ekanayake, Ministre des forêts et de l'environnement de Sri Lanka, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Juan Villarzu, Ministre Secrétaire général de la présidence du Chili.

M. Juan Villarzu, Ministre Secrétaire général de la présidence du Chili, est escorté à la tribune.

M. Villarzu (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais commencer mes remarques devant cette importante Assemblée en réaffirmant l'attachement de mon gouvernement aux principes et aux objectifs convenus à Rio. Notre stratégie de développement s'inspire de l'esprit d'Action 21 dans tous les secteurs. Elle cherche à conjuguer la croissance économique avec l'équité et la justice sociales et avec la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de la vie de tous les Chiliens.

Depuis notre retour à la démocratie il y a seulement sept ans, nous avons montré qu'il est possible de relever ce défi : nous avons été capables d'obtenir simultanément des taux élevés de croissance économique, une diminution marquée de la pauvreté et de l'extrême pauvreté et de progresser sensiblement vers la protection de l'environnement. Le récent Index du développement humain publié par le Programme des Nations Unies pour le développement, qui place le Chili en tête des pays d'Amérique latine en termes de développement humain, nous remplit de fierté et nous incite à persévérer dans cette voie.

Depuis le Sommet de Rio, le Chili a promulgué une législation moderne et a créé de nouvelles institutions chargées de la protection de l'environnement ainsi que de

l'intégration et de la protection de groupes hautement fragiles tels que les populations indigènes et les femmes. Notre droit général de l'environnement, premier ensemble normatif sur le sujet, a été adopté en 1994. Il établissait un cadre juridique cohérent et stable dans lequel s'inscrivaient les principes de la responsabilité pour les dommages causés à l'environnement, de la prévention, de la progressivité, de la transparence et de la participation des citoyens. Le Chili met en oeuvre un plan d'action conçu pour réparer les dommages causés à l'environnement après des décennies d'indifférence, pour établir des normes unifiées de qualité et d'émissions, et pour prévenir ou minimiser les dommages causés à l'environnement par le processus dynamique de l'investissement dans notre économie. Nous avons accompli ces tâches en évaluant l'impact sur l'environnement de tous les investissements importants.

Notre attachement au développement durable ne provient pas seulement d'une obligation morale, mais est lié également au fait que notre développement est fondé, entre autres, sur l'exploitation de nos abondantes ressources naturelles, qui représentent l'un des fondements principaux du taux élevé de croissance économique auquel nous sommes parvenus au cours des dernières années. Pour continuer dans cette voie, ce qui est essentiel si nous voulons mettre fin à la pauvreté et offrir de véritables opportunités à l'ensemble du pays, nous devons veiller au caractère durable de nos ressources renouvelables et à la transformation de nos ressources non renouvelables en capital, de préférence accessible aux citoyens les plus pauvres de notre population. Notre gouvernement a donc fait de la qualité et de l'égalité de l'enseignement sa priorité principale.

Nous nous sommes également employés activement à honorer les engagements que nous avons pris au titre des conventions adoptées à la Conférence de Rio. Nous avons ratifié la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et nous sommes sur le point de ratifier la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique. Nous élaborons un plan national de lutte contre la désertification. Nous avons mis au point un plan d'action pour la protection de la diversité biologique; dans ce contexte, 10 nouvelles zones protégées ont été créées au cours des trois dernières années. Ainsi, 18 % de notre territoire est actuellement placé sous une forme ou une autre de protection. Nous avons également mis en oeuvre des projets expérimentaux novateurs dans le cadre du Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et de la Convention-cadre sur les changements climatiques.

S'agissant des forêts, question qui se trouve également au centre de nos préoccupations, nous avons participé activement au Groupe de Montréal. Nous procédons actuellement à l'évaluation de notre législation forestière et préparons un rapport complet sur nos forêts naturelles.

Concernant l'utilisation des ressources en eau, l'accès à ces ressources et leur protection, nous sommes un pays ayant de grandes réussites sociales et une lourde dette environnementale. Près de 100 % de notre population urbaine et plus de 80 % de la population rurale concentrée bénéficient d'un accès à des systèmes d'eau potable. Néanmoins 12 % de nos déchets liquides sont traités avant d'être retournés dans les bassins naturels, avec les coûts élevés de pollution qui en résultent. Pourtant, nous faisons de grands progrès dans l'épuration des eaux grâce à la formulation de règlements appropriés et par le biais d'un plan d'investissement pour le traitement des eaux usées industrielles et domestiques dans l'ensemble du pays.

La qualité de l'air dans nos villes et dans nos lieux de travail est un autre défi important à relever. Dans ce domaine, nous mettons en oeuvre un programme d'assainissement, *inter alia* à Santiago et dans diverses zones minières, d'un coût d'environ 2,5 milliards de dollars.

Nous sommes conscients d'être confrontés à un immense défi, situation que nous partageons avec tous les pays en voie de développement. Nous pensons être sur la bonne voie. Nous ne voulons pas être piégés dans le faux dilemme croissance contre environnement. Pas plus que nous n'accepterons les pressions des groupes d'intérêts ou de pays qui voudraient nous imposer des conditions excessives.

Dans ce contexte, le Chili réaffirme son adhésion indéfectible au principe de l'accès souverain pour les peuples à leurs ressources naturelles, tel qu'il est énoncé dans la résolution 1803 (XVII) irrévocable et catégorique de l'Assemblée générale.

Pour de nombreux pays en développement, notamment les plus pauvres, concilier la croissance et la lutte contre la pauvreté d'une part, et la protection de l'environnement, d'autre part, exige des efforts qui excèdent leurs moyens. Le Gouvernement chilien estime que les engagements pris à Rio envers la coopération technologique et financière par les pays développés doivent être respectés et renforcés. Nous attachons une grande importance aux offres faites ici par certains pays développés, qui ont réaffirmé ces engagements, et nous appuyons la continuité et le renforcement du Fonds pour l'environnement mondial. En tant que pays d'un niveau de développement moyen, le Chili est prêt à s'asso-

cier à ces efforts dans ce grand dessein. Nous pouvons offrir de partager avec la communauté internationale l'expérience que nous avons acquise au cours des récentes années.

J'espère sincèrement que dans les cinq prochaines années, nous serons en mesure d'accélérer et d'approfondir aux niveaux national et mondial le processus de mise en oeuvre des engagements pris à Rio, pour le bien-être de nos pays et des héritiers de cette planète.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Ministre Secrétaire général de la présidence du Chili de sa déclaration.

M. Juan Villarzu, Ministre Secrétaire général de la Présidence du Chili, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. le Cheik Amer bin Shuwain Al-Hosni, Ministre des municipalités régionales et de l'environnement d'Oman.

Le Cheik Amer bin Shuwain Al-Hosni, Ministre des municipalités régionales et de l'environnement d'Oman, est escorté à la tribune.

Cheik Amer bin Shuwain Al-Hosni (Oman) (*interprétation de l'arabe*) : Ma délégation est heureuse de participer aux travaux de cette session. À cette occasion, j'ai l'honneur de transmettre les meilleurs voeux de S. M. le Sultan Qaboos Bin Said pour le succès de cette session, qui vise à renforcer l'engagement de la communauté internationale à la conservation de l'environnement mondial et à la protection de ses ressources et de ses écosystèmes pour le bénéfice de l'humanité.

Je tiens également à saisir cette occasion pour assurer l'Assemblée de l'attachement de mon pays à la mise en oeuvre d'Action 21 et aux principes énoncés au Sommet de la Terre. Ces directives et ces principes forment la base sur laquelle s'appuient le partenariat mondial et la responsabilité collective pour éliminer la pauvreté, la faim, la dégradation de la santé et des écosystèmes. La réalisation du développement durable est l'unique choix dont l'humanité dispose pour assurer l'avenir des générations futures, ainsi que le bien-être et la prospérité des générations présentes.

Au moment où nous examinons Action 21 et les 27 Principes de Rio, je crois que mon pays a déjà réalisé des progrès tangibles à cet égard. Cela comprend le sanctuaire des oryx arabes de l'Oman, que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a

inscrit sur la liste du patrimoine mondial. Nous avons maintenant un système intégré de zones protégées, qui comprend six sites, et constitue un exemple de la mise en oeuvre rapide de la Convention sur la diversité biologique et du chapitre 15 d'Action 21.

Une des nombreuses initiatives prises par mon pays sur la base des directives royales de S. M. le Sultan est la formulation d'une stratégie nationale de conservation de l'environnement, qui a été approuvée par le Gouvernement et est conçue pour nous maintenir informés des plans de développement et incorporer des considérations environnementales à tous les stades de planification. Des comptes, relatifs aux ressources naturelles et aux coûts environnementaux, ont également été incorporés dans les comptes nationaux, et des études de faisabilité sont faites pour les divers projets et programmes de développement. La stratégie vise à atteindre un développement durable et équilibré dans lequel les trois éléments de développement — économique, social et environnemental sont en harmonie. Cela forme la base du chapitre 8 d'Action 21 et reflète l'esprit des 27 Principes de Rio.

S'agissant de la fourniture des meilleurs moyens de protéger l'environnement marin de la région du risque de la pollution pétrolière — compte tenu en particulier du fait que la plupart des pétroliers qui traversent le golfe longent la côte d'Oman —, les autorités pertinentes du Sultanat s'efforcent d'adopter les recommandations de la conférence sur le déversement des pétroliers et de la prévention de la pollution marine qui a été accueillie par le Sultanat à Muscat en 1995. Le Sultanat a déclaré son intention d'établir une installation permettant le déversement de pétroliers. Il est encourageant de voir que d'autres pays de la région font de même, et le Sultanat demande instamment aux États membres de l'Organisation pour la protection de l'environnement marin d'appuyer cette installation afin d'en assurer le succès.

Étant donné les préoccupations qui se font sentir de plus en plus dans le monde s'agissant des risques que posent les produits chimiques et les déchets toxiques, Action 21 contient plusieurs chapitres à ce sujet. Mon gouvernement a promulgué des lois qui traitent de l'importation, de l'exportation, du transport et de la manutention de ces substances toxiques. Un comité permanent a été mis en place à cette fin, et son secrétariat est en contact avec les organisations internationales compétentes telles que le Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques, le Programme international sur la sécurité des substances chimiques et la Convention sur les armes chimiques.

Le Sultanat d'Oman fait partie de la péninsule arabe, qui souffre de désertification, selon l'Atlas mondial de la désertification, publié par le Programme des Nations Unies pour l'environnement en 1992. Mon gouvernement a donc accordé une attention particulière à la lutte contre la désertification et a élaboré des plans spécifiques à cette fin. Le Sultanat a été un des premiers États à signé la Convention sur la lutte contre la désertification.

Avant de terminer ma déclaration et après avoir donné des exemples des mesures que nous avons prises pour respecter les engagements pris au titre d'Action 21, je demande instamment aux parties à la Déclaration de Rio, en particulier les institutions financières, les organisations et les États qui ont des capacités scientifiques et techniques, d'aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs en leur fournissant l'assistance technique dont ils ont besoin, pour formuler des plans, des projets et des lois, pour surveiller, pour fournir des données sur les substances toxiques et la dégradation environnementale, et pour favoriser la formation et la recherche scientifique.

Pour terminer, je veux espérer que cette session parviendra à des conclusions qui seront bénéfiques à l'humanité, qui conserveront l'environnement et permettront l'utilisation optimale des ressources naturelles pour le développement durable.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des municipalités régionales et de l'environnement d'Oman de sa déclaration.

Le Cheik Amer bin Shuwain Al-Hosni, Ministre des municipalités régionales et de l'environnement d'Oman, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fritz Longchamp, Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti.

M. Fritz Longchamp, Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti, est escorté à la tribune.

M. Longchamp (Haïti) : Monsieur le Président, la prise de conscience du danger encouru par l'humanité, face à la dégradation de l'environnement, nous a conduits à Rio, il y a déjà cinq ans. Cette inquiétude collective a abouti à

l'adoption d'un programme d'action pour le XXI^e siècle. Nous avons fini par admettre que les processus par lesquels nous satisfaisons nos besoins et améliorons notre qualité de vie dans le présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leur propre mieux-être.

Nous devons aspirer à une meilleure qualité de vie et atteindre un développement durable, ce qui exige un certain équilibre entre les objectifs économiques, écologiques et sociaux. Notre développement doit être centré sur l'humain, tout en minimisant son impact sur l'environnement, impact qui ne cessera de s'amplifier à mesure qu'un nombre grandissant d'individus aspirent à un mieux-vivre. Le taux élevé de croissance de la population par rapport à la disponibilité des ressources ainsi que le mode de consommation constituent des atteintes potentielles à l'environnement. Les consommateurs présents et futurs doivent comprendre les conséquences de leurs actions afin d'y remédier.

La gestion de l'environnement dans notre pays constitue un véritable défi. La dégradation de notre écosystème a atteint une ampleur telle qu'il y a lieu de craindre une catastrophe écologique. Le déboisement accéléré et l'érosion des sols ont réduit la couverture forestière à moins de 4 % du territoire. Vingt-cinq des 30 bassins hydrographiques du pays sont déboisés, compliquant ainsi le problème de la disponibilité et de la gestion des ressources en eau douce et diminuant la productivité des sols agricoles.

La vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles — cyclones, inondations, séismes — constitue un défi supplémentaire. La capacité de réponse à ces différents problèmes n'a pas pu atteindre la hauteur de l'enjeu.

En juin 1992, lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, le peuple haïtien vivait sous le règne d'une dictature militaire de facto. Cependant, ses représentants légitimes, vivant en exil, furent au rendez-vous suite à la décision de la communauté internationale de ne pas reconnaître le régime du coup d'État du 30 septembre 1991.

Aujourd'hui, le pays vit une transition ardue vers la démocratie et la participation. La société et les institutions sont profondément désarticulées par un passé de dictatures, par l'instabilité politique qui caractérisa ces 10 dernières années, par le faible niveau de scolarisation et de qualité de l'enseignement, par l'immense pauvreté et le rythme élevé de croissance de la population imposant aux dirigeants la nécessité de répondre aux urgences tout en augmentant le processus de développement pour le moyen et le long terme.

Au niveau international, les principales contraintes ayant contribué à un ralentissement du processus de mise en oeuvre du programme Action 21 peuvent être identifiées sur deux tableaux : les grands obstacles politiques et économiques auxquels font face la plupart des pays, notamment l'accroissement de l'écart entre les conditions de vie des différentes couches sociales ainsi que le manque de progrès dans la mise en place de mécanismes participatifs de gestion de l'État. La divergence des intérêts des uns et des autres quant aux solutions à apporter aux problèmes de l'environnement de notre globe y compris le manque de respect des engagements et des directives de Rio.

Au milieu de cette situation extrêmement difficile, la volonté des responsables haïtiens d'entreprendre les actions attendues dans le cadre des engagements de Rio s'est manifestée dès octobre 1994. En effet, un Ministère de l'environnement a été créé. Le Parlement a ratifié les trois Conventions sur la biodiversité, sur les changements climatiques et sur la lutte contre la désertification. Des plateformes de concertation incluant diverses institutions, aussi bien du secteur public que du secteur privé, ont été constituées dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action pour l'environnement, notamment dans les domaines de l'établissement et de la gestion d'un système national d'aires réservées, de la promotion d'alternatives à la consommation démesurée de charbon de bois et de bois de feu, ainsi que, récemment, de la gestion des ressources en eau douce et de l'éducation relative à l'environnement.

Un projet portant sur la gestion des reliquats de forêts en Haïti, avec la participation des différentes institutions centrales et locales du Gouvernement ainsi que du secteur privé, a été mis au point, et un crédit de l'ordre de 21,5 millions de dollars négocié avec la Banque mondiale nous a été octroyé à cette fin.

Un hommage doit être rendu au monde des artistes et des associations et organisations non gouvernementales pour leurs initiatives en matière d'éducation relative à l'environnement en Haïti.

Sur le plan macroéconomique, en dépit des efforts déployés par le Gouvernement, les résultats n'ont pas été toujours positifs. Si le déficit budgétaire a été maîtrisé, il n'en est pas de même de l'inflation dont le taux pour le présent exercice fiscal pourrait se situer autour de 12,3 %. Les incitations données au secteur privé, national et international n'ont pas suffi pour attirer le volume d'investissement nécessaire à une relance économique.

Comme nous l'avons souligné précédemment, la croissance économique pour être viable doit se centrer sur l'homme. En ce sens, les différents programmes élaborés par notre Gouvernement visent à lutter contre la pauvreté, ce fléau qui empoisonne les relations entre l'homme et son milieu. L'accent est mis sur l'amélioration des conditions d'existence des couches les plus défavorisées de la population, notamment les femmes, les chômeurs et les jeunes.

La question de l'éducation, indispensable à un développement viable et durable de l'humain, occupe ainsi une place prioritaire dans notre programme gouvernemental. Les États généraux de l'éducation, réunis en janvier 1996, ont défini le plan national d'éducation et de formation. Un dialogue franc et sérieux se poursuit entre les différents acteurs impliqués dans l'application de ce plan. Suite à de longues négociations entre le Gouvernement et l'Association des enseignants, négociations qui ont abouti à des engagements du Gouvernement, l'éducation occupe actuellement une place importante dans notre budget de fonctionnement.

Le Gouvernement central et les collectivités territoriales se rencontrent régulièrement pour échanger des informations et discuter des priorités et de la mise en oeuvre de ces différentes activités.

Nous devons utiliser toutes les ressources de notre intelligence en vue de poursuivre la conception et la mise en oeuvre sur le terrain de la passerelle appelée à créer une liaison des intérêts des différents groupes humains au-dessus du gouffre économique et politique qui les sépare. C'est en construisant ces passerelles très solides partout où le besoin s'impose que les frontières économiques finiront par disparaître. C'est une manière de faire de la mondialisation de l'économie de notre globe une réalité durable.

Le Président par intérim : Je remercie le Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti pour sa déclaration.

M. Fritz Longchamp, Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Adyasuren Tsohio, Ministre de l'environnement de la Mongolie.

M. Adyasuren Tsohio, Ministre de l'environnement de la Mongolie, est escorté à la tribune.

M. Tsohio (Mongolie) (interprétation de l'anglais) : Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale a lieu

à un moment où l'humanité se prépare à aborder le XXI^e siècle. La Conférence de Rio a largement prouvé que le développement économique et la qualité de la vie des peuples ne peuvent être assurés que si le développement s'accompagne du bien-être social et de la protection de l'environnement.

La réforme et le renouvellement économiques de la Mongolie coïncident avec la mise en oeuvre des décisions prises à la Conférence de Rio. Mon gouvernement prend des mesures décisives pour les appliquer. Ceci permettra d'accélérer davantage la réforme économique tout en tenant compte de la capacité durable de l'environnement.

L'impact du changement climatique mondial sur la Mongolie, pays à climat continental sec, situé loin des mers et des océans, est tout à fait évident. Les études réalisées au cours des 50 dernières années font ressortir une augmentation de 0,7 % de la température globale de la Mongolie. Les sécheresses se manifestent tous les deux à trois ans. Les niveaux d'eau des rivières importantes ont baissé de 20 à 30 %. Le tiers de nos pâturages et plus de la moitié des terres cultivées se sont dégradés. La productivité des terres a diminué de 20 à 30 %. Il est évident que la biodiversité diminue également à ce rythme.

Toutefois, nous, Mongols, ne sommes jamais rester les bras croisés, et nous n'avons pas non plus l'intention de le faire à l'avenir. Nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faire face à nos problèmes environnementaux, sociaux et économiques. Nous nous attachons tous à mettre en oeuvre l'Action 21. Malgré nos problèmes et nos pénuries en ressources, nous faisons des efforts considérables dans ce sens. Nous avons également commencé à mettre au point le Programme national d'action mongol pour le XXI^e siècle. Je suis heureux d'annoncer que la Mongolie prévoit d'élargir les zones protégées de son territoire de 10 à 15 %. À long terme, 30 % de son territoire sera converti en zones protégées.

L'adoption d'un ensemble de lois relatives à l'environnement a constitué un pas important vers la création d'une base juridique viable pour la protection de l'environnement en Mongolie.

Une base solide a été établie pour poursuivre le développement d'une coopération aux niveaux bilatéral et multilatéral dans le domaine de la protection de l'environnement. Pourtant, il faut disposer de ressources techniques et financières pour enrayer la dégradation de l'environnement, pour réhabiliter la nature et créer une assise écologique pour un développement durable. Il faut également y

consacrer du temps. De nombreux obstacles entravent la solution des graves problèmes et la sensibilisation du public à la nécessité de protéger l'environnement au cours de la présente période de difficultés financières et d'instabilité économique liées à la pauvreté et à une discipline qui laisse à désirer.

La Mongolie estime que l'entrée en vigueur des Conventions sur les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification constituent des progrès remarquables qui doivent être mis en oeuvre sans réserve.

Il convient de noter que même si de nombreux accords et conventions ont été conclus, aucun résultat concret n'a été enregistré à ce jour dans leur mise en oeuvre. La raison en est due principalement à l'absence de volonté politique et aux contraintes financières auxquelles nous sommes confrontés. La plupart des pays développés n'ont pas satisfait à l'objectif fixé par l'Organisation des Nations Unies, à savoir consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement.

Il est regrettable de constater que les engagements pris à Rio en faveur d'un flux suffisant de ressources financières n'ont pas été respectés. Le financement du Fonds pour l'environnement mondial qui est censé devenir le mécanisme principal pour la mise en oeuvre d'Action 21 est loin d'avoir répondu aux attentes.

Comme d'autres, nous lançons un appel à la communauté des donateurs pour qu'elle respecte les engagements qu'elle a pris de réapprovisionner le Fonds pour l'environnement mondial. En raison de l'insuffisance de ressources financières, de nombreux pays en développement pauvres sont obligés de réaffecter leurs budgets déjà considérablement éprouvés afin de mettre en oeuvre les recommandations adoptées lors du Sommet de la Terre ou de reporter leur mise en oeuvre. Bien qu'elles puissent offrir des solutions à court terme, ces solutions ne sont pas viables à long terme. C'est pourquoi il convient de confirmer que l'aide publique au développement est la principale source pour réaliser le développement durable.

L'accès aux technologies de pointe rationnelles sur le plan de l'environnement est une condition préalable à remplir pour combler l'écart technologique et harmoniser les relations entre la production et l'environnement. Dans ces conditions, il est nécessaire de créer un environnement favorable en adoptant des mesures économiques et législatives de nature à simplifier le processus de transfert de technologie. Les modes de consommation doivent être davantage modifiés.

Enfin, ma délégation souhaite exprimer l'espoir que cette session extraordinaire permettra de relancer le processus de Rio et de donner un nouvel élan à l'édification d'un avenir durable commun. Il s'agit là d'une occasion unique que nous ne pouvons laisser échapper.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'environnement de la Mongolie de sa déclaration.

M. Adyasuren Tsohio, Ministre de l'environnement de la Mongolie, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdulkader Bagamal, Ministre de la planification et du développement du Yémen.

M. Abdulkader Bagamal, Ministre de la planification et du développement du Yémen, est escorté à la tribune.

M. Bagamal (Yémen) (*interprétation de l'arabe*) : J'ai le plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée au nom de la République du Yémen en cette occasion importante, la session extraordinaire d'examen et d'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21. Je tiens également à apporter mon soutien à la déclaration faite par la République-Unie de Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Cette session extraordinaire consacrée à Action 21 doit avoir lieu dans le cadre concret de l'engagement pris par la communauté internationale en faveur du Principe 7 des Principes de Rio, à savoir le principe des responsabilités communes mais différenciées qui dispose que les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent.

Le développement économique et social que le Yémen a réalisé ces deux dernières décennies a eu des conséquences négatives sur l'environnement. Il en ressort que mon pays pourrait connaître un déséquilibre dans l'harmonie nécessaire entre sa population et l'environnement. La dégradation a commencé par l'épuisement rapide des nappes phréatiques qui sont nécessaires à l'agriculture, aux zones urbaines et à l'industrie. En outre, la qualité de l'eau dans les zones urbaines s'est dégradée, du fait que le réseau de distribution est désuet et mal entretenu et que le système d'assainissement pose des difficultés. Nous nous heurtons

à d'autres problèmes comme la dégradation des sols provoquée par l'érosion de la végétation, de l'abattage excessif des arbres, de l'arrachage de la couverture végétale et de la désertification; l'absence de protection appropriée des zones côtières; l'absence d'une diversité biologique en raison de l'extinction d'espèces rares dans le pays et de certaines utilisations irresponsables extérieures de nos cours d'eau. Le fait que la République du Yémen se trouve le long des voies de navigation internationales de la mer Rouge, du golfe d'Aden et de la mer d'Oman et qu'elle manque des capacités de surveillance constitue une menace à notre environnement marin, qui a subi les effets du rejet par les navires de déchets. En dépit de l'insuffisance de moyens financiers et techniques, la République du Yémen a pu avec ses ressources limitées et avec l'appui de cercles de donateurs, prendre certaines mesures qui constituent un plan important et essentiel pour la mise en oeuvre d'Action 21 et des Principes de Rio.

Mon gouvernement a fait siens le principe du développement durable et l'étude d'impact sur l'environnement des projets de développement. Un texte de loi sur la protection de l'environnement a été adopté en 1995, qui fait de la planification de l'environnement une partie intégrante de la stratégie d'ensemble du développement du pays. Le plan national pour l'environnement qui a été mis sur pied de 1991 à 1995, fournit les éléments nécessaires à l'élaboration d'une législation sur la protection de l'environnement tenant compte des principes du Sommet de Rio. En outre, le Yémen a ratifié toutes les conventions internationales issues d'Action 21. Notre Plan national pour l'environnement prévoit également des mesures institutionnelles et des mesures économiques et financières en matière de brevets, de primes, de subventions, de sanctions et d'impôts afin d'utiliser au mieux les ressources naturelles et assurer le développement de notre infrastructure. Le plan quinquennal qui couvre la période de 1996 à l'an 2000, a arrêté une stratégie en matière d'environnement, car, outre la santé et la population, l'environnement est un élément permanent de notre planification pour le développement.

La gestion de l'environnement doit être encouragée dans un cadre institutionnel gouvernemental et non gouvernemental. Depuis la réunification du pays, en 1990, le Gouvernement yéménite a créé une infrastructure institutionnelle à cette fin. Premièrement, le Conseil pour l'environnement a été créé. Deuxièmement, une structure générale de financement a été établie. Troisièmement, des groupes gouvernementaux et non gouvernementaux ont été encouragés à veiller à la protection de l'environnement. Quatrièmement, un comité de haut niveau a également été mis sur

piéd, qui s'occupe de la biodiversité particulière de l'île de Suqutra.

De nombreuses difficultés d'ordre financier, technique et institutionnel entravent les efforts que déploie mon gouvernement en faveur du développement durable, ce qui limite notre capacité de contrôler les variables environnementales qui accompagnent le processus de développement économique, compte tenu en particulier de la croissance rapide de notre population et de notre environnement complexe.

Le Yémen ne saurait surmonter ces obstacles sans une aide et un appui dans les domaines suivants : assistance technique sous diverses formes dans les domaines institutionnel, administratif et scientifique; augmentation des ressources financières pour mettre en place davantage de projets environnementaux; mise sur pied de programmes spécifiquement adaptés à des environnements particuliers; création de programmes portant sur l'éducation et la recherche; et renforcement de notre aptitude à surveiller le littoral et l'environnement marin de la mer Rouge, de la mer Arabe et du golfe d'Aden.

Pour terminer, je tiens à dire que ma délégation est convaincue que la communauté internationale, qui a accordé la plus grande importance à cette question lors du Sommet de Rio et aux principes qui en sont issus saura respecter les engagements qu'elle a pris en aidant les pays en développement à accroître leurs moyens de protéger l'environnement, et à faire le meilleur emploi possible de leurs ressources naturelles. Nous attendons de la coopération régionale et internationale qu'elle bénéficie à tous, étant entendu que nous sommes tous voisins dans un seul monde. Nous sommes tous responsables, dans la mesure de nos moyens, de la protection de notre planète et de notre environnement.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de la planification et du développement du Yémen de sa déclaration.

M. Abdulkader Bagamal, Ministre de la planification et du développement du Yémen, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Valeriu Bulgari, Premier Vice-Premier Ministre de la République de Moldova.

M. Valeriu Bulgari, Premier Vice-Premier Ministre de la République de Moldova, est escorté à la tribune.

M. Bulgari (République de Moldova) (*interprétation du russe*) : C'est pour moi un grand honneur que de participer à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'évaluation des résultats de la mise en oeuvre des décisions adoptées à Rio en 1992.

Cette réunion nous offre une excellente occasion de procéder à une analyse pragmatique, voire critique de l'état actuel de la situation concernant le développement durable tant au niveau mondial, que régional et national. Il est certain que les vues exprimées par les chefs d'État et de gouvernement à cette session contribueront au renforcement de la coopération et, partant, au règlement des problèmes épineux de l'environnement.

L'adoption de la Déclaration de Rio et d'Action 21 a coïncidé avec l'amorce de changements profonds en République de Moldova et son accession à l'indépendance. Ainsi, il a fallu, d'une part, tenir compte, lors de l'élaboration de programmes de développement socioéconomiques de notre pays, des principes énoncés dans le programme Action 21 et, d'autre part, participer autant que possible au règlement d'ensemble des problèmes environnementaux qui se posent au plan mondial.

L'adoption du Plan d'action national pour la protection de l'environnement et la ratification des principales conventions internationales adoptées dans ce domaine, telles que les Conventions sur les changements climatiques et sur la diversité biologique, ainsi que la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, témoignent de la volonté politique de mon gouvernement.

La République de Moldova accorde également une attention toute particulière à la coopération sous-régionale, notamment dans les bassins du Danube et de la mer Noire. À cet égard, nous comprenons que la mise en oeuvre d'Action 21 nécessite le concours actif de tous les acteurs concernés : gouvernements, secteur privé, organisations non gouvernementales, milieux scientifiques et communautés locales. La République de Moldova compte plus de 60 organisations non gouvernementales directement ou indirectement impliquées dans des projets de développement durable, ce qui constitue un pas important vers la création d'une société civile dans le pays.

On s'accorde largement à reconnaître que l'humanité ne peut se payer le luxe d'une croissance économique au prix de la dégradation de ses ressources naturelles et de la pollution de l'environnement. Aussi, est-il essentiel de

s'abstenir de mettre au point et de faire usage de technologies écologiquement dangereuses. Il serait préférable que les pays dotés d'une économie en transition — comme la République de Moldova — ne soient pas perçus par les pays industrialisés comme des marchés où écouler ces technologies et matériels qui représentent des dangers pour nous tous.

Nombreux sont les orateurs qui ont déjà évoqué les effets négatifs des changements climatiques. Ce phénomène touche tous les pays, mais en particulier ceux dont l'agriculture occupe une place de premier plan dans l'économie. C'est le cas de la République de Moldova, où, au cours des trois dernières décennies, le nombre d'années marquées par des phénomènes météorologiques anormaux a particulièrement augmenté, et ce, au détriment de l'agriculture. Ainsi, si, dans l'agriculture, le rapport entre les années favorables et les années défavorables qui était de trois contre deux, est passé au cours des cinq dernières années, de une contre quatre. À ce propos, il convient de se féliciter de la décision, mentionnée par le Premier Ministre des Pays Bas, M. Wim Kok, dans la déclaration qu'il a prononcée au nom des pays membres de l'Union européenne, prise par ces derniers de s'atteler à réduire de 15 % les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Nous nous félicitons également d'apprendre que ces pays sont prêts à procéder sur une base multilatérale, et par le truchement du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, au transfert vers d'autres pays — et notamment ceux en transition — des technologies écologiquement rationnelles.

Nous tenons particulièrement à souligner une idée reprise par nombre d'orateurs ayant déjà pris la parole : nous ne pouvons nous permettre de léguer à nos enfants et à nos petits enfants l'énorme fardeau que représentent les problèmes écologiques existants. Nous sommes convaincus que ces problèmes peuvent être résolus, à condition toutefois que nos déclarations d'intention et nos appels politiques se traduisent par des mesures concrètes et l'allocation de ressources financières. Pour ce faire, il conviendrait d'appliquer le principe de la responsabilité commune mais différenciée, en fonction du degré des dommages causés par un pays donné à l'environnement de la planète.

Pour terminer, permettez-moi d'exprimer l'espoir que les décisions qui seront adoptées à cette session spéciale contribueront à la réalisation fructueuse des objectifs énoncés dans le programme Action 21, pour le bien-être des générations présentes et futures.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Premier Vice-Premier Ministre de la République de Moldova de sa déclaration.

M. Valeriu Bulgari, Premier Vice-Premier Ministre de la République de Moldova, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Duri Mohammed, Président de la délégation éthiopienne.

M. Duri Mohammed, Président de la délégation éthiopienne, est escorté à la tribune.

M. Mohammed (Éthiopie) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un honneur et un plaisir de participer à une session de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de l'importante question du développement durable et de celles d'améliorer aujourd'hui et de maintenir les améliorations jusqu'à demain, voire au-delà, afin que de nouvelles améliorations soient possibles à l'avenir dans un monde libéré des menaces d'hier.

La République démocratique fédérale d'Éthiopie doit s'efforcer d'adapter au monde extérieur d'aujourd'hui une grande partie du monde éthiopien d'hier, qui s'est perpétué jusqu'à aujourd'hui. Ceci est vrai pour la majeure partie de l'Afrique.

Ce problème d'adaptation se reflète dans le faible niveau de développement économique de l'Afrique. C'est ce qui a entraîné une généralisation de la pauvreté en dépit de l'abondance de ressources naturelles. Cette richesse potentielle expose l'Afrique à des conséquences qui rendent parfois difficiles les initiatives endogènes. Nous considérons donc que le développement durable est non seulement un moyen viable de développement, mais également une protection internationale contre des ingérences extérieures déstabilisatrices. À notre avis, le développement durable doit nous aider à assurer la sécurité alimentaire, c'est-à-dire la sécurité de la production, et la possibilité pour toutes nos populations de s'alimenter. C'est ce que nous faisons en améliorant notre secteur agricole et en créant les conditions propices à toutes les stratégies de développement. Nous avons déjà enregistré des gains significatifs dans l'amélioration de l'agriculture. Nos systèmes agricoles sont essentiellement des cultures sèches, qui sont plus vulnérables aux caprices météorologiques. La sécurité alimentaire dépend de notre capacité de garder les récoltes des bonnes années pour les utiliser en période de disette et de développer l'irrigation.

Notre stratégie générale de développement et celle de l'agriculture en particulier exigent donc de mettre davantage en valeur nos ressources importantes en eau. Nous nous félicitons de pouvoir mener cette entreprise en harmonie avec nos voisins en aval, qui utilisent l'eau de fleuves dont la source se trouvent en Éthiopie.

Notre situation géographique et notre longue tradition agricole nous ont dotés d'une grande richesse en matière de diversité biologique en général, et de diversité agricole en particulier. La grande variété des conditions environnementales de nos régions agricoles nous a donné plusieurs éléments utiles pour une grande variété de régions agricoles du monde. Pour cette raison, le monde dans son ensemble a bénéficié de ces ressources. Nous en sommes heureux, et nous voulons continuer de donner ce que nous avons. Mais la tendance actuelle de corporations d'autres pays à utiliser notre diversité biologique agricole et nos connaissances dans ce domaine et à les protéger comme étant leur propriété intellectuelle est injuste et constitue un abus de notre générosité et de la générosité de nombreuses communautés des pays en développement.

Le programme Action 21 tend à apporter la justice dans ce monde inéquitable, qui émane d'une série de normes qui en viole une autre. Ce choc entre des normes différentes est inévitable dans un monde en pleine mondialisation. Si nous nous efforçons plus activement de créer l'équité, la mondialisation pourra peut-être finalement profiter à chacun d'entre nous. Si les aspects prédateurs des normes les plus agressives ne sont pas enrayés, la mondialisation aura des conséquences négatives d'une grande portée et son processus risque d'être entravé.

À cet égard, nous nous félicitons d'apprendre que plusieurs dirigeants des pays industrialisés vont honorer les engagements qu'ils ont déjà pris, ainsi que d'autres prévoyant l'octroi de nouvelles ressources, conformément à ce qui était envisagé dans Action 21. Il faut atténuer le choc des éléments agressifs que constituent les normes du système industriel si nous voulons être des partenaires commerciaux efficaces. C'est pourquoi nous nous félicitons que les pays industrialisés entendent nous aider, mais ils devraient également se réjouir de voir que le processus de la mondialisation, qui est en leur faveur, sera sauvegardé.

Une fois de plus, nous tenons à signaler une importante mesure de bonne volonté mettant en particulier l'accent sur l'Afrique, à savoir la Convention-cadre des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Nous nous félicitons que cette

Convention soit entrée en vigueur, et nous espérons que sa mise en oeuvre ne sera pas entravée par la situation peu claire qui existe au niveau des mécanismes de financement. Pendant les négociations, nous avons souhaité que les mécanismes de financement soient clairement définis. Nous espérons que nos craintes ne sont pas fondées et que les fonds qu'exige la mise en oeuvre de la Convention seront versés.

Le programme Action 21 traite des écosystèmes fragiles, non seulement dans les régions arides, mais également dans les régions montagneuses. L'Éthiopie est montagneuse où elle n'est pas aride et aride où elle n'est pas montagneuse. Nous souhaitons que l'accent mis sur les écosystèmes montagneux fragiles dans le chapitre 13 d'Action 21 trouve un écho dans des programmes d'action, et que les ressources techniques, technologiques et financières seront à la hauteur du problème auquel nous nous heurtons.

Nous avons eu le sentiment que Rio avait été une flamme passagère qui s'est éteinte peu à peu. Nous sommes maintenant rassurés en constatant que c'était en fait un flambeau qui allait nous guider vers un monde meilleur. Nous voilà heureusement rassurés, et nous promettons de faire notre possible pour oeuvrer dans l'esprit de Rio. Nous avons déjà progressé sur cette voie. Nous avons une politique environnementale d'ensemble qui a été élaborée avec toutes les parties prenantes. Les dispositions législatives et administratives qui ont été prises en vue de la mise en oeuvre de cette politique sont déjà en place ou en cours d'élaboration.

Nous continuerons de faire davantage et de contribuer à l'amélioration de notre monde.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la délégation éthiopienne de sa déclaration.

M. Duri Mohammed, Président de la délégation éthiopienne, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Philip Dimitrov, Président de la délégation bulgare.

M. Philip Dimitrov, Président de la délégation bulgare, est escorté à la tribune.

M. Dimitrov (Bulgarie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée au nom du Gouvernement de mon pays, la Bulgarie, l'un des

pays d'Europe orientale qui a souffert le plus à la fois du règne de l'âge des ténèbres du communisme et de la période difficile et parfois ambiguë des sept dernières années. Un effort national est entrepris actuellement dans mon pays pour procéder à une transition rapide et irréversible vers une société démocratique dans une économie de marché fondée sur la liberté et le respect des droits de l'homme et sur les valeurs communes consacrées par l'Organisation des Nations Unies. Sans cela, une approche mondialiste n'est guère possible.

Je tiens à exprimer notre plein appui à la déclaration qu'a faite lundi M. Wim Kok, Premier Ministre des Pays-Bas, au nom de l'Union européenne et des pays associés.

Mon pays partage les vues de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui représente un jalon dans l'histoire de la coopération internationale dans le domaine du développement durable. Nous nous félicitons des résultats obtenus dans l'application des recommandations du Sommet de la Terre, en particulier la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et, plus récemment, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Nous pensons également qu'il nous reste encore beaucoup à faire.

La mobilisation d'un montant suffisant de ressources financières pour assurer le suivi de la CNUED, est l'une des tâches les plus importantes qui incombe à la communauté internationale. Nous nous félicitons de la restructuration et du réapprovisionnement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). À notre avis, les gouvernements devraient encourager la mise en place de mécanismes financiers novateurs destinés à utiliser toutes les sources potentielles disponibles, et nous approuvons les initiatives telles que l'échange dette/nature.

La Bulgarie appuie fermement les trois initiatives présentées par la présidence néerlandaise de l'Union européenne, à savoir, l'initiative d'efficacité, le programme mondial d'action pour les ressources en eau douce et la stratégie commune pour un avenir énergétique durable. Nous sommes d'avis qu'il importe en outre d'envisager de nouvelles méthodes, telles que le concept «facteur 4».

Compte tenu du déclin à l'échelle mondiale de la disponibilité et de la qualité de l'eau, nous pensons que le renforcement de la coopération internationale est nécessaire

d'urgence, en particulier parmi les pays se trouvant le long de cours d'eau transfrontaliers.

Le Gouvernement de mon pays élabore actuellement des programmes d'efficacité énergétique. Néanmoins, leur mise en oeuvre nécessitera un appui financier de la part des institutions financières internationales.

Nous attendons avec impatience la mise en oeuvre rapide de la Convention sur la diversité biologique et l'accélération des négociations sur le protocole relatif à la diversité biologique. La Bulgarie appuie l'initiative allemande visant à mettre sur pied un réseau mondial des zones protégées, conformément à la Convention.

La Bulgarie espère que les négociations en cours à Kyoto concernant la Convention sur les changements climatiques s'achèveront avec un protocole contenant des engagements juridiquement contraignants en vue d'une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre et d'autres politiques et mesures obligatoires et recommandées.

Nous considérons que la Commission du développement durable est un instrument important dans le processus de suivi de la Conférence de Rio. Elle a réussi à maintenir un haut profil politique. Un cadre pour des réunions inter-sessions plus larges, avec la participation des ministres de l'environnement, des finances, de la planification, du développement de la coopération, des forêts ainsi que des représentants des organisations non gouvernementales, serait par ailleurs souhaitable.

La Bulgarie estime que la coordination des efforts nationaux à un niveau régional est très importante pour la réalisation des buts d'Action 21. Voilà pourquoi la Conférence ministérielle de l'environnement pour l'Europe s'est tenue à Sofia, en 1995. Nous participons actuellement aux travaux préparatoires de la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement en Europe, qui aura lieu à Århus (Danemark), l'an prochain.

Les efforts de réforme dans mon pays se sont heurtés à l'incapacité des anciens dirigeants communistes à accepter le changement. Considérant les principes de paix nationale, de non-violence et de démocratie représentative comme irrévocables, notre peuple a pu s'adapter à la transition bien que parfois à un rythme très lent. Ces derniers mois, cependant, dans une série d'élections présidentielles et parlementaires, la nation a exprimé sa volonté de réaliser un développement démocratique, une ouverture et une orientation européenne et atlantique, et maintenant, le Gouvernement

fait beaucoup pour compenser les résultats destructeurs de près de quatre années de rétablissement communiste.

Plusieurs documents stratégiques dans le domaine de la protection de l'environnement ont été adoptés en Bulgarie, tels que la Stratégie pour la protection et la conservation de la biodiversité nationale, la Stratégie durable des forêts, le Plan d'action national pour la protection des zones humides, le Programme de suppression graduelle d'essence au plomb, le Programme national de suppression graduelle de substances appauvrissant la couche d'ozone et autres programmes.

La Bulgarie fait face à de sérieuses difficultés dans la mise en oeuvre de ses programmes nationaux en raison du manque de ressources financières. À cet égard, nous nous félicitons du soutien fourni par les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale et par le Programme pour la démocratie de l'Union européenne ainsi que par le Gouvernement des États-Unis, par les Gouvernements suisse, danois, japonais et d'autres pays donateurs. En 1995, un Fonds d'affectation spéciale sur l'environnement a été créé pour gérer les ressources découlant d'initiatives comme l'échange dette/nature ainsi que des dons de gouvernements et institutions financières internationales.

Les réformes entreprises par le nouveau Gouvernement bulgare visent à améliorer l'administration et la gestion économique, ce qui aura un réel impact sur le développement durable grâce à des changements dans la structure de l'administration, des privatisations et une base légale pour une gestion responsable, l'introduction de normes de gestion améliorées en renforçant les relations d'affaires internationales et en attirant des investissements, l'amélioration de la productivité, aux innovations techniques et au développement des compétences en matière d'environnement.

Le Programme Capacité 21 pour la Bulgarie, entamé au début de cette année, constitue une étape vers une stratégie nationale de développement durable. Au niveau national, une commission pour le développement durable, présidée par un premier ministre adjoint, a été récemment créée, et au niveau communautaire un processus a été engagé pour générer des modèles de développement durable.

Je peux donc dire que notre principale contribution au développement durable a été un pas en avant vers l'application de réformes démocratiques et de marché dans le pays.

En outre, je voudrais dire que le Gouvernement bulgare a pour priorité de promouvoir le rôle des femmes dans

le développement. Cela est illustré par l'importante participation des femmes au sein du nouveau Gouvernement bulgare. Une grande attention est accordée aux jeunes qui participent activement à l'effort déployé au plan national pour réaliser un développement démocratique durable, et donc maintenir le processus démocratique. C'est là notre espoir pour l'avenir et notre meilleur moyen d'assurer la protection de nos ressources humaines et naturelles pour le XXIe siècle.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la délégation bulgare de sa déclaration.

M. Philip Dimitrov, Président de la délégation bulgare, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Arnulfo Fretes Escario, Vice-Ministre des ressources naturelles et de l'environnement du Paraguay.

M. Arnulfo Fretes Escario, Vice-Ministre des ressources naturelles et de l'environnement du Paraguay, est escorté à la tribune.

M. Fretes Escario (Paraguay) (*interprétation de l'espagnol*) : Cinq ans après la Conférence de Rio, le Paraguay est de plus en plus sensibilisé à la protection de l'environnement. Ses progrès résultent de l'action du Gouvernement, fondée sur notre Constitution de 1992, qui considère la protection de l'environnement comme une tâche hautement prioritaire. Dans le premier chapitre de la Constitution, des concepts sont développés, tels que la qualité de la vie, le droit à un environnement sain, la protection de l'environnement et les bases de la réforme agraire et du développement rural.

C'est en ayant pris conscience de toutes ces réalités et en ayant adopté certaines mesures que nous sommes allés au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro de 1992, au cours duquel plus de 150 pays ont reconnu la nécessité d'appliquer des mesures et de renouveler les engagements pris aux plans bilatéral et multilatéral en faveur de la conservation des diverses formes de vie sur la planète afin de préserver la survie de l'espèce humaine grâce à la réalisation du développement durable auquel tout le monde aspire.

L'une des réalisations les plus importantes du Sommet de Rio a été l'adoption du programme Action 21. Il s'agit d'un accord au titre duquel les gouvernements se sont engagés à prendre des mesures favorables à la protection et

à l'utilisation appropriées de leurs ressources naturelles. À cet égard, notre pays a signé des déclarations et conventions de la Conférence, se donnant ainsi la possibilité de disposer de l'appui technique et financier nécessaire pour atteindre les objectifs d'Action 21.

Il est important de rappeler que le Sommet de Rio de Janeiro a déterminé les objectifs principaux que doivent atteindre les gouvernements du monde entier pour parvenir à un développement durable, concept selon lequel l'être humain a droit à une vie saine et productive, car il se trouve au coeur des préoccupations que suscite le développement.

Le Paraguay souhaite redire son attachement au principe fondamental de la responsabilité commune mais différenciée. À cet égard, nous constatons avec inquiétude un certain retard dans la mise en oeuvre des engagements pris à Rio, notamment en matière d'assistance financière et de transfert de technologie. Sans l'appui nécessaire, nombre de nos pays vont continuer de gérer l'écologie de la pauvreté. La pleine réalisation de ces objectifs est la seule façon viable de veiller au développement économique durable, au bien-être social et à la protection d'un environnement sain.

Dès le début du mandat du Président Juan Carlos Wasmosy, des mesures concrètes ont été prises pour améliorer de façon durable la qualité de l'environnement dans le pays. Une stratégie a été élaborée, qui concerne la gestion, l'utilisation, la conservation et la protection des ressources naturelles dans le cadre des engagements pris au titre d'Action 21, pour consolider l'idée du développement durable.

À cet effet, le Gouvernement paraguayen a élaboré un développement durable conforme aux conditions locales, à savoir que le développement durable est un modèle qui recherche progressivement la transformation des modes de production et de consommation, conformément aux principes éthiques et d'équité, en répartissant de façon plus juste les avantages économiques, en respectant pleinement l'intégrité écologique, culturelle et territoriale et en permettant à toute la société de participer largement à tous ces processus.

Pour favoriser le respect des engagements pris au Sommet de la Terre, nous avons entamé une restructuration de la politique nationale. Les secteurs interdépendants et intégrés au plan économique et social participent à une nouvelle politique qui permettra une utilisation plus équitable des ressources naturelles et la préservation de l'environnement. Nous avons adapté ce cadre juridique en matière d'environnement afin d'adapter et d'harmoniser le compor-

tement des agents socioéconomiques à ces orientations stratégiques.

La politique nationale de l'environnement repose sur les principes suivants : action du gouvernement pour maintenir l'équilibre écologique, en tenant compte des ressources naturelles du patrimoine national qui doivent être nécessairement protégées et utilisées de façon viable par la communauté; planification, contrôle et surveillance de l'utilisation des ressources naturelles; utilisation rationnelle du sol, du sous-sol, de l'eau, de l'air, de la flore et de la faune; protection des écosystèmes et de la biodiversité avec la création d'un plus grand nombre de zones protégées, de parcs nationaux et de réserves biologiques; appui aux gouvernements régionaux et municipaux dans l'aménagement du territoire; appui à l'étude et à la recherche de technologies ayant pour objectif l'utilisation rationnelle et la protection des ressources naturelles; contrôle des activités polluantes par la mise en oeuvre de la loi sur l'évaluation des incidences sur l'environnement et la répression des délits écologiques; renforcement de l'éducation en matière d'environnement à tous les niveaux de l'enseignement, et sensibilisation des citoyens à la nécessité de participer à la recherche de solutions aux problèmes environnementaux.

Dans le cadre de la nouvelle législation pour l'environnement, les lois sur l'évaluation des incidences sur l'environnement, la faune, les zones sauvages protégées, et la loi qui pénalise les délits écologiques sont parmi les plus importantes.

Au cours des trois dernières décennies, des taux de déforestation considérables ont été enregistrés dans le pays, avec une diminution accélérée des superficies de forêts naturelles, pour faire place à l'élargissement des frontières de la production agricole. Face à cette situation et à la nécessité de reboiser des sols propices au reboisement, on a promulgué la loi pour la promotion des forêts et du reboisement, qui constitue un jalon historique sur la voie de la récupération des zones forestières. Grâce à cette loi sans précédent, qui subventionne 75 % des coûts directs des plantations de forêts, sans compter l'entretien et la maintenance au cours des deux premières années de la replantation des forêts, les premiers 2 500 hectares de forêts ont été subventionnés entre 1995 et 1996. Cette année, des projets ont été présentés et approuvés pour le reboisement de 45 000 hectares, et ils sont déjà en cours d'exécution. Entre juin 1996 et juin 1997, 6,5 millions d'arbres ont été plantés.

Les engagements pris au plan international en faveur de l'environnement méritent une attention particulière. Dans le cadre du Marché commun du cône Sud (MERCOSUR),

et dans le cadre de la présidence en exercice, nous avons assuré l'harmonisation progressive des lois sur l'environnement de tous les États parties, afin d'éviter que le cadre juridique des pays membres ne constitue un obstacle à l'intégration commerciale, et qu'en même temps cette intégration ne se fasse pas au détriment des ressources naturelles et de l'environnement.

Concernant les conventions internationales conclues dans le cadre d'Action 21, nous sommes en train de les ratifier en tenant compte de l'importance des relations et de la coopération internationales en faveur de l'environnement. L'accord conclu dans le cadre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, a donné lieu au plan national à un inventaire des produits utilisés, et des producteurs et des consommateurs ont été identifiés. Les universités nationales et les personnes directement touchées y ont également participé. Dans la Convention-cadre sur les changements climatiques, des ressources nécessaires au Fonds pour l'environnement mondial ont été demandées afin de former des techniciens nationaux pour l'élaboration de l'inventaire national des gaz à effet de serre.

Avec d'autres pays de la région, le Paraguay oeuvre à un projet d'élaboration du profil national de l'utilisation des substances chimiques. Cette initiative aura un impact à long terme grâce à un modèle de participation à la gestion et à l'utilisation sûre de produits chimiques toxiques par le biais d'un plan stratégique. Pour ce qui est de la Convention sur la lutte contre la désertification, nous avons présenté, en janvier 1997, l'instrument juridique qui ratifie cet instrument. Dans ce cadre, les pays qui partagent le Gran Chaco américain — Paraguay, Bolivie et Argentine — ont mis sur pied un modèle de coopération pour le développement durable de cette grande région. Parallèlement, nous avons mis sur pied un programme national pour la protection de la diversité biologique, fondé sur la coopération entre les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, afin de protéger les différentes espèces biologiques. Cette action permettra de renforcer la position nationale sur le droit aux bénéfices partagés provenant de l'utilisation de la diversité biologique.

Il existe d'autres instruments importants pour avancer vers le développement durable. Par exemple, la Convention de Bâle, la convention sur les substances dangereuses et le phénomène El Niño, dont l'application au niveau national se développe de manière intégrée et progressive. La stratégie nationale pour assumer les principes du Sommet de la Terre témoigne de la volonté du Gouvernement paraguayen

d'avancer résolument vers la réalisation des objectifs qui sous-tendent le développement durable.

La dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les progrès accomplis par les gouvernements dans la mise en oeuvre d'Action 21 constitue une excellente occasion de procéder à l'échange d'informations et de renforcer la coopération dans les politiques nationales et mondiales qui assurent la protection de l'environnement grâce à l'utilisation durable des ressources naturelles.

Nous remercions le Président de l'Assemblée générale de son attention et nous le félicitons pour la façon dont il dirige cette importante réunion. Nous relevons également le grand esprit de fraternité et de solidarité manifesté par tous les représentants, et nous sommes, par conséquent, certains que la grande chaîne qui unit tous nos peuples continuera de se renforcer pour le bien de tous les êtres qui vivent et grandissent sur cette planète.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Vice-Ministre des ressources naturelles et de l'environnement du Paraguay de sa déclaration.

M. Arnulfo Fretes Escario, Vice-Ministre des ressources naturelles et de l'environnement du Paraguay, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Taye Wah Michel Wan Chat Kwong, Président de la délégation de Maurice.

M. Taye Wah Michel Wan Chat Kwong, Président de la délégation de Maurice, est escorté à la tribune.

M. Wan Chat Kwong (Maurice) (*interprétation de l'anglais*) : Quand nous avons quitté Rio il y a cinq ans, nous étions pleins d'espoir et d'optimisme. Nous avons pris des engagements importants et fait des promesses sur ce que nous allions faire pour améliorer le monde et, en fait, le préserver pour les générations futures.

Il y a deux jours, le Premier ministre britannique a parlé de ses trois jeunes enfants au nom desquels, en partie, il participait à cette session extraordinaire. Je voudrais, moi aussi, évoquer les enfants, en particulier ces enfants qui, le dernier jour de la Conférence de Rio, ont pris la parole et ont posé une question très pertinente aux représentants qui étaient réunis. Ils leur ont demandé — à leurs aînés, ceux qui sont censés les aimer et ceux en qui ils avaient con-

fiance pour s'occuper d'eux et les protéger — pourquoi le monde se trouvait dans un état pire qu'au moment de leur naissance. Les délégués présents étaient très embarrassés et la plupart ont baissé la tête en silence.

Aujourd'hui en 1997, cinq ans plus tard, la situation est, à de nombreux égards, pire qu'avant. La pauvreté a augmenté depuis 1992. Avec un accroissement de près de 25 millions de personnes par an, le nombre des personnes vivant actuellement dans la pauvreté absolue est d'environ 1,3 milliard. La désertification et la déforestation ont continué. Nos ressources en eau s'appauvrissent et la qualité de l'eau se dégrade. Nous n'avons pas trouvé de meilleures solutions dans le domaine de l'énergie, et les industries mondiales, surtout dans les pays industrialisés, continuent d'émettre des gaz à effet de serre. En somme, la vie continue. La fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles ont augmenté, phénomène qui est attribué aux changements climatiques dus à l'effet de serre. Au lieu d'atteindre l'objectif promis de 0,7 % du produit national brut, l'aide publique au développement en provenance des pays donateurs a en fait baissé. Le niveau de financement du Fonds pour l'environnement mondial est loin d'être satisfaisant.

Ce ne sont là que quelques-uns des indicateurs qui ne peuvent que nous pousser à conclure que, pour la plupart, il n'y a pas malheureusement eu de progrès depuis 1992. Pourtant à Rio, nous nous étions engagés à unir nos efforts au plan mondial, car les problèmes environnementaux ne connaissent pas de frontières. Les efforts concertés sont inévitables. Nous ne progresserons pas si ceux qui sont en mesure de le faire n'aident pas ceux qui, dans les pays en développement, ont des difficultés à mettre en oeuvre l'Action 21, en leur fournissant des flux financiers adéquats et un transfert de technologie appropriée.

Si aucun effort concerté n'est fait résolument au plan international pour éliminer la pauvreté et améliorer la qualité de vie des pauvres, nous aurons alors le scénario classique où la pauvreté conduit à la dégradation de l'environnement.

(L'orateur poursuit en français)

Maurice est un pays en développement ayant des ressources très limitées, mais elle entend respecter pleinement ses engagements pris à Rio. Ainsi, nous avons adhéré à un nombre important de conventions sur l'environnement, notamment la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la lutte contre la désertification.

Concernant le secteur de l'énergie, nous avons mis en oeuvre une politique vigoureuse pour promouvoir l'utilisation optimale des sources renouvelables d'énergie. Ainsi, nous avons favorisé la recherche sur la bagasse, sous-produit de la canne à sucre, et développé son utilisation pour la production de l'électricité.

Nous encourageons également nos concitoyens, notamment à travers des mesures fiscales, à exploiter l'application de l'énergie solaire, principalement pour l'usage domestique. Ce programme a connu un grand succès chez nous.

Au niveau régional, dans le cadre de la Communauté de l'Afrique australe pour le développement (SADC) et de la Commission de l'océan Indien, mon pays oeuvre étroitement avec les États membres pour l'avancement des projets de recherche et de développement, ainsi qu'en matière de renforcement des capacités.

(L'orateur poursuit en anglais)

En tant qu'État insulaire, Maurice est particulièrement intéressée par les questions examinées dans l'Action 21 relatives aux petits États insulaires en développement et par le Programme d'action de la Barbade adopté en 1994. Malheureusement, elles ne se sont pas traduites jusqu'ici par des mesures concrètes, faute principalement de disposer de ressources nouvelles et supplémentaires.

Nous regrettons également le manque évident de progrès dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le manque de volonté de certains pays industrialisés de diminuer leurs niveaux de pollution. Nous exhortons donc tous les pays industrialisés à prendre les mesures appropriées pour réduire notablement leurs émissions de carbone dioxyde. Pour les petits États insulaires, notamment pour les pays de faible élévation, il s'agit d'une question de survie.

Enfin, l'appel que je lance à l'Assemblée concerne les mesures indispensables que nous devons prendre aujourd'hui, car demain il sera trop tard. Lorsque nous nous retrouverons dans cinq ans pour la prochaine conférence d'examen, j'espère sincèrement que n'aurons pas à poser les mêmes questions que celles posées par les enfants à Rio.

Le Président par intérim : Je remercie le Président de la délégation de Maurice de sa déclaration.

M. Taye Wah Michel Wan Chat Kwong, Président de la délégation de Maurice, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M. Ahmed Esmat Abdel Meguid, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

M. Ahmed Esmat Abdel Meguid, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, est escorté à la tribune.

M. Meguid (Ligue des États arabes) (*interprétation de l'arabe*) : Je suis extrêmement heureux d'être ici dans cette salle de l'Assemblée où sont réunis des hommes d'État venus du monde entier. J'ai l'honneur de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de cette dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il faut également remercier tous ceux dont les efforts et les réflexions ont rendu possible le déroulement de cette session extraordinaire.

Dans le discours que j'ai fait il y a cinq ans à Rio, j'affirmais que les pays arabes étaient conscients que la protection et la sauvegarde de l'environnement et la mise en oeuvre du développement durable exigeaient d'intenses efforts internationaux et régionaux pour surmonter les obstacles entravant la recherche de solutions aux problèmes urgents liés à l'environnement mondial.

Les pays arabes, convaincus de l'importance que revêtent l'environnement et sa préservation, ont adopté en 1986 la Déclaration arabe sur l'environnement et le développement et les perspectives futures, qui établit un lien entre développement et environnement. Cette Déclaration, adoptée par le conseil spécial des ministres de l'environnement des pays arabes, énonce les principes directeurs sur la base desquels devaient être fixées les priorités en matière de développement et d'environnement pour les pays arabes.

La mise en oeuvre d'Action 21 exige que nous fassions tous un maximum d'efforts pour relever les défis qui se posent aux pays de la région et faire face aux dangers les plus graves qui nous menacent. Ce sont précisément les mesures prises dans les territoires arabes occupés — dans le Golan syrien, en Cisjordanie et à Gaza — qui ont entraîné la destruction de l'environnement et la pollution atmosphérique. Il s'ensuit que la communauté internationale doit prendre rapidement les mesures appropriées pour faire appliquer le Principe 23 de la Déclaration de Rio, selon lequel l'environnement et les ressources naturelles des peuples soumis à oppression, domination et occupation doivent être protégés.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a offert une occasion unique de galvaniser tous les pays de la planète et de concentrer leur

attention sur les questions du développement futur de notre terre. Après la phase d'élaboration des politiques, nous devons maintenant passer à la mise en oeuvre de mesures réelles afin de veiller à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources en vue de promouvoir le développement durable. C'est là une chose que nous souhaitons tous. À cette fin, il nous faut renforcer et accélérer la coopération internationale afin de réaffirmer les engagements contenus dans le Principe 8 de la Déclaration de Rio, concernant les responsabilités qu'assument les pays développés à l'égard de la réalisation du développement durable.

En dépit de l'intérêt que les pays arabes manifestent depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, qui s'est tenue à Stockholm en 1972, à l'égard de l'action environnementale et de la nécessité de préserver l'environnement, le monde arabe est encore confronté à des problèmes environnementaux : d'abord et avant tout, l'érosion des sols, la désertification et la déforestation; deuxièmement, la pénurie d'eau, la dégradation de l'environnement et la répercussion qu'elles ont sur les projets socioéconomiques en général et sur le développement rural et agricole en particulier; troisièmement, une pression accrue sur les écosystèmes côtiers et marins, qui provoque une dégradation de l'environnement présentant de graves conséquences pour le tourisme et la pêche; quatrièmement, une urbanisation accrue et la détérioration de l'environnement urbain en parallèle avec une réduction des ressources naturelles dans les zones rurales résultant de l'abandon continu des terres agricoles et de la pollution atmosphérique et industrielle dans plusieurs des pays qui connaissent un développement industriel intense; et, cinquièmement, une diminution de la diversité biologique résultant des menaces multiples à la flore et à la faune locales.

Je suis convaincu que cette réunion, grâce aux efforts constants qu'elle déploie, sera en mesure d'aboutir à des résultats extraordinaires qui permettront de poursuivre la mise en oeuvre d'Action 21. La Ligue des États arabes, pour sa part, est plus que jamais disposée à oeuvrer avec ses partenaires arabes internationaux en vue d'édifier un avenir meilleur pour la planète Terre, afin que nous puissions atteindre nos objectifs et veiller à ce que l'humanité jouisse de la dignité qu'elle mérite.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de la Ligue des États arabes de sa déclaration.

M. Ahmed Esmat Abdel Meguid, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M. Ibrahim Auf, Sous-Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique.

M. Ibrahim Auf, Sous-Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, est escorté à la tribune.

M. Auf (Organisation de la Conférence islamique) (*interprétation de l'arabe*) : La réalisation d'un développement socioéconomique n'affectant pas de manière négative l'équilibre environnemental délicat de notre planète est le grand défi posé aujourd'hui à l'humanité. Telle était la question principale dont a été saisi le Sommet de la Terre, qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 1992, et dont la réponse a été l'Action 21.

L'Organisation de la Conférence islamique (OCI), la deuxième organisation mondiale intergouvernementale, après l'ONU, avec 54 États membres, représente plus d'un milliard de personnes qui habitent de vastes territoires géographiques du monde allant de l'océan Pacifique à l'océan Atlantique, avec tous les types de terre, de mer et de conditions climatiques dont la planète est dotée. Il est par conséquent naturel que les résolutions adoptées successivement aux sommets islamiques et aux conférences de ministres des affaires étrangères réaffirment l'adhésion et l'appui de l'OCI à toutes les conventions, déclarations et plans d'action mondiaux, ainsi qu'aux conférences et institutions internationales qui renforcent les objectifs d'Action 21. En fait, les organes gouvernementaux des organisations que j'ai mentionnées ont constamment exhorté les États membres à signer et à ratifier ces conventions et à faire avancer la mise en oeuvre des programmes qui y sont contenus, aux plans national, régional et mondial.

Je suis heureux de dire que la réponse a été encourageante et que les États membres de l'OCI jouent un rôle actif, tant individuellement que collectivement, au sein du Groupe des 77, et qu'ils honorent les obligations auxquelles ils ont souscrit, dans la mesure où leurs ressources et leurs capacités le leur permettent. Plusieurs États membres ont en fait réalisé des progrès impressionnants au plan national dans les divers domaines de l'environnement. Chacun, en fonction de sa situation locale, a promulgué des lois pertinentes et entrepris de mobiliser les instruments institutionnels et budgétaires nécessaires à cette fin. Ces efforts se poursuivent.

Je voudrais, cependant, parler des contraintes et des difficultés énormes que connaissent de nombreux États

membres de l'organisation du fait qu'ils ne disposent que de ressources humaines et matérielles limitées. Cela exige un rôle d'appui de la part des pays développés, en particulier le Groupe des Sept, l'objectif étant d'allouer 0,7 % de leur produit national brut au financement des programmes d'environnement et de développement. Une contrainte majeure allant à l'encontre de ces efforts est due au problème actuel de la dette des pays en développement. Le transfert des technologies non polluantes aux pays en développement est également une nécessité urgente. Avec un minimum de valeurs morales, il sera possible de s'attaquer fermement et rapidement aux problèmes que posent les déchets radioactifs toxiques.

Plusieurs études et consultations récemment menées entre les États membres de l'OCI indiquent que certains types de problèmes environnementaux sont devenus critiques dans ces pays. Ce sont principalement les effets de la sécheresse, de la désertification, des inondations, la menace de la montée du niveau des mers, des tremblements de terre, des ouragans et ainsi de suite. À ces catastrophes naturelles s'ajoutent les catastrophes anthropiques, telles que les innombrables champs de mines, le déversement des déchets radioactifs et toxiques, le nombre croissant des guerres civiles internes et régionales et les problèmes de réfugiés et de famine qui s'ensuivent.

Dans ce contexte, je voudrais faire part à cette session extraordinaire de la préoccupation que suscite, parmi les États membres de l'Organisation de la Conférence islamique, l'escalade dans la commission de pratiques illégales et inhumaines dans la région du Moyen-Orient, lesquelles ont entraîné de graves conséquences pour les hommes et l'environnement dans les territoires palestiniens et arabes occupés. Malheureusement, Israël persiste dans ses politiques qui nuisent à l'environnement, notamment en confisquant environ 50 % des terres arabes dans les territoires occupés, en interdisant l'agriculture et la construction dans les terres confisquées, en usurpant 70 % des ressources palestiniennes en eau, en déracinant des arbres fruitiers, tels que les oliviers, symbole de la paix, en détruisant les récoltes, en interrompant l'irrigation et en brûlant les forêts. Le plus grand désastre a peut-être été le déversement de déchets toxiques dans les territoires palestiniens, comme cela a eu lieu récemment à Al-Khalil, Hébron. Sans aucun doute, ces pratiques et d'autres extrêmement nuisibles constituent un défi flagrant au Principe 23 de la Déclaration de Rio.

Il est tout à fait déplorable que ce même État de la région du Moyen-Orient, qui a été déclarée, à l'unanimité, zone exempte d'armes nucléaires, poursuive son programme nucléaire militaire, refuse d'adhérer au Traité sur la non-

prolifération des armes nucléaires ou de signer l'accord sur les garanties et l'inspection des installations nucléaires sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique, refuse de présenter un inventaire de ses arsenaux nucléaires et refuse avec entêtement de révéler la façon dont il traite ses déchets nucléaires, dans un cadre soit bilatéral, soit multilatéral, et tout cela en violation flagrante du Principe 14 de la même Déclaration de Rio.

Du haut de la tribune, à cette session, je déclare qu'en vérité la paix est une condition préalable à l'entreprise de tout développement ou à la mise au point de tout écosystème sain. Je demande donc à la communauté internationale, assemblée ici, de mobiliser tous ses efforts pour mettre fin à ces pratiques extrêmement dangereuses.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'adhésion et le plein appui des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique aux nobles objectifs de cette session extraordinaire. Nous espérons sincèrement qu'elle sera couronnée de succès, ce qui sera une victoire pour notre génération et assurera un avenir sûr à nos enfants et aux générations futures.

Que la paix soit avec vous.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique de sa déclaration.

M. Ibrahim Auf, Sous-Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population.

Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, est escortée à la tribune.

Mme Sadik (Fonds des Nations Unies pour la population) (*interprétation de l'anglais*) : Cinq ans après l'adoption d'Action 21 par le Sommet de la Terre, nous avons de bonnes nouvelles à communiquer sur les aspects démographiques du développement. Grâce à un accroissement généralisé de l'utilisation volontaire de la planification familiale, presque toutes les régions connaissent une baisse de la fécondité et des taux de croissance de la population. Six femmes sur 10 ont accès à une série de choix en matière de santé génésique. En conséquence, la population

mondiale croît de 1,5 % par an, et non pas de 2 % comme dans les années 1960 et au début des années 1970.

Pourtant, la population continue de croître à raison de 81 millions de personnes par an. Cette croissance annuelle baisse lentement, mais elle restera supérieure à 75 millions pendant la prochaine décennie. Les taux de croissance élevés sont concentrés dans les pays qui ont les plus faibles revenus.

C'est l'Asie et la région du Pacifique qui enregistrent près des deux tiers de la croissance mondiale des populations. Malgré de nombreux programmes efficaces, une croissance rapide reste un problème de développement dans plusieurs pays d'Asie du Sud ainsi que parmi les populations urbaines et rurales à faibles revenus. Dans de nombreux pays asiatiques, les pressions environnementales sont dues à la consommation et à la demande accrues de ressources naturelles ainsi qu'à la croissance rapide des populations urbaines. Pour l'Asie occidentale, une croissance rapide qui se heurte à des ressources naturelles limitées devient un problème politique. Les circonstances uniques des petits États insulaires du Pacifique montrent combien les pays dépendent de ressources océaniques et terrestres limitées.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, le développement rapide des établissements humains continue de menacer les écosystèmes fragiles des zones rurales pauvres. Bien que l'ère de croissance rapide des populations de la région ait pris fin, son impact se fait encore sentir dans la proportion importante de jeunes parmi la population. Les Caraïbes partagent nombre des préoccupations des États des îles du Pacifique, comme les taux élevés de fécondité chez les adolescents, l'émigration et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.

La fécondité demeure très élevée dans nombre de pays africains, bien que, d'après des signes encourageants, les familles aient moins tendance à être nombreuses. La disponibilité des ressources en eau douce et des ressources en terres pour des populations en croissance est une question critique pour le développement de nombreux pays africains.

Pour l'Europe, ainsi que pour tous les pays industrialisés, et de plus en plus pour les pays en développement, les principales préoccupations de la population sont celles relatives aux conséquences de l'accroissement du nombre de personnes âgées, aussi bien en termes absolus qu'en termes de proportion de la population. Les pays industrialisés sont également touchés par la migration internationale, puisque

presque tous sont maintenant des destinataires nets, plutôt que des expéditeurs, de migrants.

Pour nombre de pays en développement, ralentir la croissance des populations dans un avenir proche est une option politique — fortement souhaitable et réalisable. L'intégration explicite de la population dans les stratégies économique et de développement permettront à la fois d'accélérer le rythme de la croissance durable et de contribuer à la réalisation des objectifs démographiques.

Il n'y a qu'une façon efficace de faire en sorte que les taux de croissance de la population soient bas et restent bas : il faut veiller à ce que chaque femme et chaque homme puissent exercer sans réserve leurs droits en matière de procréation. Comme tous les droits de l'homme, le droit à la santé génésique est une fin en soi. L'accès universel à un grand éventail de choix génésiques, ainsi qu'à des services de santé et d'éducation plus vastes, permettra aux individus et aux couples de n'avoir que le nombre d'enfants qu'ils souhaitent. Il en résultera des familles moins nombreuses et un ralentissement de la croissance de la population dans les années à venir. À titre prioritaire, tous les pays devraient offrir un vaste éventail d'options à tous — femmes et hommes — et permettre à chacun de choisir.

Le pouvoir des femmes de gérer leur santé génésique affecte toute leur gamme d'activités, notamment nombre de celles qui sont essentielles pour le développement durable. Donner aux femmes la possibilité de choisir lorsqu'il s'agit pour elles de prendre des décisions cruciales qui façonnent leur vie — moyennant un meilleur accès à l'éducation et la possibilité d'avoir un emploi raisonnablement rémunéré en dehors du foyer; moyennant une fourniture universelle de services de santé génésique, y compris la planification familiale et l'hygiène sexuelle; moyennant des mesures visant l'équité et l'égalité — est une fin en soi; mais il représente également un élément essentiel de progrès vers le développement soutenu et durable.

Offrir l'éventail complet de services de santé génésique est rentable aussi bien au niveau de la technologie que des capacités nationales. Les techniques de fourniture de services sont bien connues et ont été mises à l'essai pendant de nombreuses années dans différentes situations nationales. Les ressources requises sont à la disposition de tous les pays, à condition qu'ils soient prêts à honorer les engagements qu'ils ont pris à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), qui s'est tenue en 1994.

Au Caire, la CIPD a décidé que l'accès universel à la santé en matière de reproduction, à l'éducation et à l'égalité entre les sexes dans ce domaine était un objectif viable pour l'année 2015. La Conférence du Caire a également adopté des mesures pour la réduction de la mortalité maternelle et infantile ainsi que pour l'espérance de vie. La CIPD, la seule de toutes les dernières séries de conférences internationales sur le développement social, a également approuvé les ressources requises afin d'atteindre ces objectifs.

De Rio à Rome, presque tous les pays ont participé à la réalisation d'un consensus. La Conférence mondiale sur les droits de l'homme de 1993 a pris note de l'importance des questions de population pour les droits de l'homme. Le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue en 1995, ainsi qu'Habitat II et le Sommet alimentaire mondial, ont confirmé le consensus du Caire sur la population. On appuie maintenant de plus en plus ce consensus.

De nombreux pays en développement et certains pays industrialisés sont passés résolument de la rhétorique à l'action. Mais tous les pays doivent continuer à intensifier leurs efforts, notamment en allouant les ressources additionnelles nécessaires : 17 milliards de dollars par an provenant de toutes les sources d'ici à l'an 2000.

Cette session extraordinaire se réunit cinq ans après que les discussions les plus intenses à l'échelle internationale ont eu lieu sur les questions de développement social. Il est utile pour notre examen d'Action 21 qu'il existe une meilleure compréhension du fait que des démarches environnementales et démographiques qui visent le développement durable ne sont pas des options, mais qu'elles sont au contraire deux faces d'une même médaille. Si nous les considérons du point de vue des droits et des besoins des femmes et des hommes ordinaires et de leurs enfants, nous serons en passe de trouver l'équilibre longtemps recherché entre la population, les ressources et l'environnement.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population de sa déclaration.

Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, est escortée de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est Mme Wangari Maathai, représentante de la Women's Environment and Development

Organization, qui va prendre la parole au nom du Principal groupe des femmes.

Mme Wangari Maathai, de la Women's Environment and Development Organization, est escortée à la tribune.

Mme Maathai (Women's Environment and Development Group) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom des femmes en tant que groupe principal, qui représente la moitié de la population mondiale, nous tenons à vous remercier de nous donner l'occasion de faire part de certaines de nos préoccupations à cette Assemblée.

Après avoir écouté et suivi les longues négociations entre les différents blocs de pouvoir et les divers intérêts politiques représentés à cette session extraordinaire, nous tenons à exprimer notre profonde préoccupation de voir que nombre des engagements et des objectifs, auxquels il a été souscrit il y a cinq ans au Sommet de la Terre, n'ont pas été respectés. Nous nous demandons si le concept de Rio n'a pas été abandonné et remplacé par celui, cynique, selon lequel le monde sera toujours divisé entre les riches et les pauvres, les puissants et les faibles? Y aura-t-il toujours un Nord et un Sud — un petit Sud au Nord et un petit Nord au Sud? Les deux mondes vont-ils honorer les engagements de Rio et sortir de cette réunion avec un sentiment renouvelé de l'urgence et, en fait, passer des paroles à l'action?

Tant que les blocs de pouvoir du monde préfèrent se cacher derrière les groupes et les alliances, derrière l'histoire déshumanisante, les héritages traditionnels, les fardeaux de la dette débilissants, le commerce injuste — autant de choses qui placent les profits avant l'individu — les appels lancés à la réduction de la pauvreté et à la promotion de la paix, de la justice et de l'égalité continueront de n'être que des appels. Ceci pourrait facilement placer le monde dans la situation où les blocs individuels continueront à défendre les couches de la société auxquelles ils s'identifient, la partie du monde où ils vivent et les groupes d'intérêt auxquels ils croient. Bien que je sois ici aujourd'hui pour représenter les femmes en tant que groupe principal, permettez-moi de dire les choses clairement : nous ne sommes pas un groupe d'intérêt spécial. Représentant la moitié de la population, nous parlons pour le bien commun de tous les peuples.

Il y a les promesses et la volonté de redresser l'inégalité entre les hommes et les femmes émanant des chefs de gouvernement, comme il y en a eu à Rio, mais il s'agit encore de mots plus que d'action. Nombre de questions sont encore entre crochets : le fardeau de la dette, la pauvreté, la

violation des droits de l'homme, les coûts sociaux et environnementaux de la mondialisation, du chômage, les disparités économiques entre les pays et au sein des pays, les menaces à la biodiversité, la dégradation des sols et l'épuisement des forêts, les droits à l'eau potable, la terre et l'éducation. Ce sont toutes des questions qui menacent la vie dans toutes ses formes et qui sont tenues prisonnières à l'intérieur des murs des divisions mondiales qui empêchent la création de vrais partenariats, l'établissement d'une véritable coopération et la réalisation de progrès valables. C'est pourquoi le conclave des femmes travaille d'arrache-pied pour faire tomber les murs qui nous divisent, pour faire sortir les mots des parenthèses où ils sont enfermés et pour nous mettre à l'action afin d'aller de l'avant.

À cet égard, le Women's Caucus a élaboré un plan d'action en 12 points, intitulé «Ce que les femmes veulent pour la Terre». Nous avons fait des recommandations précises regroupées autour d'impératifs tels que l'égalité des sexes; l'élimination de la pauvreté; la mondialisation assistée afin de veiller à ce que les échanges commerciaux soient justes et que les sociétés assument une responsabilité redditionnelle; la protection et le partage équitable des ressources de la terre; l'accès à l'eau potable; une énergie propre et sûre; la production et la consommation durables; l'éducation et la formation des personnes et des communautés, et la reconnaissance des droits des femmes au même titre que les droits de l'homme. Il est très important d'enrayer l'exploitation, en particulier celle des femmes et des enfants; de mettre en place une sécurité, en particulier face à la pauvreté et aux maladies; et de faire tomber les murs qui divisent les races et d'éliminer le besoin irrésistible de dominer et d'exploiter.

Les modes de production et de consommation intenablement et peu rentables qui caractérisent le mode de vie des pays riches et industrialisés sont adoptés dans les pays en développement pauvres à un rythme beaucoup plus rapide que celui que nous voulons bien admettre. En réalité, de nombreuses personnes et communautés dans les pays développés ont plus fait pour le recyclage, la limitation de la pollution, le reverdissement des campagnes, l'assainissement des rivières et des lacs et la protection des arbres et des forêts que certains pays pauvres.

Ce n'est pas toujours en raison de l'extrême pauvreté de ces pays ou du fait qu'ils ne sont pas en mesure de promouvoir un développement durable sans une aide extérieure. Les pays pauvres peuvent exiger des entreprises internationales et des gouvernements qu'ils s'abstiennent de réaliser des essais de technologie nucléaire et de déverser des déchets toxiques et polluants dans les États voisins;

qu'ils n'exploitent pas les ressources humaines et matérielles; qu'ils pratiquent des échanges commerciaux justes; qu'ils respectent la culture et les valeurs des communautés hôtes et qu'ils dédommagent ceux qu'ils ont blessés. Il est possible et raisonnable pour ces entreprises et gouvernements de réinvestir certains de leurs bénéfices dans les communautés où ils exercent leurs activités et de jouer ainsi un rôle dans le développement durable plutôt que d'être un facteur de pauvreté et de déshumanisation des groupes marginalisés.

Il est paradoxal d'invoquer l'insuffisance des ressources financières alors que les gouvernements consacrent des milliards de dollars aux dépenses militaires, jonchent les terres arables de mines et engagent des conflits armés qui engendrent des millions de réfugiés. Dans toutes les communautés, la sécurité des peuples et la survie de toutes les

formes de vie sur terre sont continuellement sacrifiées sur l'autel de l'accroissement des bénéfices qui tombent dans un nombre de mains de plus en plus restreint. Nous devons envoyer un message d'espoir et non de détresse aux millions de personnes du monde. Si l'espoir ne peut émaner d'une instance comme celle-ci alors nous serait-il réellement possible de croire à l'interdépendance des nations et à l'humanité?

Les dirigeants du monde sont réunis ici pour veiller à la survie de la planète et de tous ses miracles et mystères. Cette session doit être le lieu où les gouvernements et la société civile assument leurs responsabilités. Pour quelle raisons, par exemple, ne pourrions-nous pas convenir d'une charte de la Terre analogue à la Déclaration des Nations Unies sur les droits de l'homme? Pour quelles raisons ne pouvons-nous pas faire de Rio une réalité vivante? Pour quelles raisons ne prenons-nous pas conscience qu'il n'existe qu'une seule terre, que nous y sommes tous ensemble, que personne ne sera en sécurité tant que nous ne le serons pas tous?

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la représentante de la Women's Environment and Development Organization, qui a pris la parole au nom du Principal groupe des femmes, de sa déclaration.

Mme Wangari Maathai, de la Women's Environment and Development Organization, est escortée de la tribune.

La séance est levée à 18 h 5.